



# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / JEUDI 25 AVRIL 2024 // N°799 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

LUTTE ANTITERRORISTE EN AFRIQUE

**L'ALGÉRIE PREND PART À UNE RÉUNION DE HAUT-NIVEAU À ABUJA**

Lire en page 16



RÉUNI HIER SOUS LA PRÉSIDENTIE DU PREMIER MINISTRE

**LE GOUVERNEMENT PASSE AU CRIBLE PLUSIEURS DOSSIERS**

Lire en page 3



CHANEGRIHA EN VISITE EN 3ÈME RÉGION MILITAIRE

**« L'ANP S'ADAPTE POUR FAIRE FACE AUX NOUVELLES MENACES »**

Lire en page 3



ILS CRÉENT UN MÉCANISME POUR LA GESTION DES EAUX SOUTERRAINES COMMUNES

**L'ALGÉRIE, LA TUNISIE ET LA LIBYE JOIGNENT LE GESTE À LA PAROLE**

Lire en page 3



DIRECTEUR DU CENTRE DES ETUDES STRATÉGIQUES DE TÉHÉRAN ET ANCIEN AMBASSADEUR D'IRAN À ALGER, AMIR AL MOUSSAOUI À L'EXPRESS :

**« LE FORCING DE L'ALGÉRIE AU SEIN DE L'ONU A ÉTÉ INFLUENT ET BÉNÉFIQUE POUR LA PALESTINE »**

Lire l'entretien en page 4



## MARQUES ALGÉRIENNES CONTREFAITES À L'ÉTRANGER : PLUS D'UNE CENTAINE D'AFFAIRES TRAITÉES EN 2023

Le chef de département de la réglementation et de l'information de l'Institut national algérien de propriété intellectuelle (Inapi), Mohamed Sabbagh, a fait le point sur ces atteintes à la propriété intellectuelle lors des 6<sup>es</sup> Journées internationales Marque et Contrefaçon qui ont eu lieu le 22 avril à Alger. Ce responsable a révélé que près d'une centaine d'affaires relatives à la contrefaçon ont été traitées annuellement par les juridictions compétentes en 2023. Il a indiqué que l'Inapi a reçu plusieurs plaintes d'opérateurs algériens qui affirment que leurs marques sont utilisées à l'étranger. Ces contrefaçons ont été réalisées par des contrevenants en Europe et dans des pays de l'Afrique du Nord, souligne Mohamed Sabbagh. Ainsi, plusieurs secteurs d'activité sont victimes du vol de la propriété intellectuelle. Ceux-ci concernent notamment les produits agroalimentaires et les produits cosmétiques. « Le nombre des plaintes s'accroît au fil des années », a alerté ce respon-



sable qui précise que les plaintes sont déposées par des propriétaires de marques algériennes et également de la part de quelques entreprises étrangères.

Lors de son intervention, Mohamed Sabbagh a mis en avant cette problématique « qui pèse sur l'économie nationale et entrave l'innovation ». Il s'est adressé aux opérateurs algériens et les innovateurs en soulignant l'intérêt de protéger leurs marques et de déposer leurs brevets d'invention. « Nous avons reçu plusieurs plaintes de la part d'opérateurs nationaux dont les marques sont utilisées à l'étranger par des

contrevenants en Europe ou même dans des pays du Maghreb », regrette donc l'intervenant qui a mis en avant le problème des produits contrefaits commercialisés à l'étranger sous des labels algériens.

Mohamed Sabbagh a, par ailleurs, assuré que « les autorités se penchent sérieusement sur ce problème ». Pour endiguer ce phénomène, il a indiqué qu'une réunion est prévue au ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger pour discuter des voies et moyens d'aider les opérateurs à protéger leurs marques à l'international.

### GUERRE EN UKRAINE :

## POURQUOI LA DATE DU 9 MAI FAIT PEUR AUX OCCIDENTAUX

Alors que les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne se rencontrent ce lundi pour essayer d'accroître les livraisons de systèmes de défense anti-aérienne à l'Ukraine, le président ukrainien alerte sur une victoire stratégique de la Russie qui pourrait survenir d'ici à une vingtaine de jours. Le point sur la guerre en Ukraine pour la nuit du dimanche 21 au lundi 22 avril 2024. L'aide américaine votée ce samedi arrivera-t-elle à temps pour empêcher une victoire stratégique de la Russie à Tchassiv Iar, dans l'est ukrainien ? Le président Ukrainien prévient dans tous les cas que l'envahisseur souhaite prendre le contrôle de cette ville pour une date sym-

bolique, dans moins de trois semaines. Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne se sont réunis lundi dernier, pour discuter d'une aide militaire accrue à l'Ukraine, notamment en matière de défense anti-aérienne, encouragés par le déblocage du vote au Congrès américain. D'après le président ukrainien Volodymyr Zelensky, la Russie va tenter de s'emparer de la ville stratégique de Tchassiv Iar, à l'ouest de Bakhmout occupé par les Russes et non loin de Kramatorsk, important nœud ferroviaire ukrainien pour alimenter le front, d'ici au 9 mai. À cette date, la Russie commémorera le jour de la Victoire, celle de l'Union soviétique sur l'Allemagne nazie.

# CONFIDENTIEL

## LE HAMAS ENVISAGERAIT DE DÉPLACER SES BUREAUX EN TURQUIE OU À OMAN

Alors que les négociations sont à la traîne pour obtenir un cessez-le-feu dans la bande de Gaza, le Qatar pourrait, selon le Wall Street Journal, «réévaluer» sa position à l'égard du mouvement palestinien. Le Hamas aurait déjà envisagé d'ouvrir de nouveaux bureaux en Turquie ou à Oman.

Alors qu'Ismaël Haniyeh, le chef du bureau politique du Hamas, et Khaled Mechaal, haut dirigeant du parti islamiste palestinien, étaient en déplacement à Istanbul le 20 avril pour rencontrer le chef d'État turc, Recep Tayyip Erdogan, un article du Wall Street Journal (WSJ) évoquait la possibilité d'un déplacement du quartier général du Hamas, qui se trouve depuis 2012 au Qatar. En effet, le quotidien américain, citant

«des responsables politiques arabes», a indiqué que le Hamas avait interrogé «au moins» deux pays pour un déménagement. En toile de fond, l'échec des négociations pour parvenir à une trêve à Gaza, avec dans la balance la libération des otages.

Doha, sous la pression des législateurs américains, selon le WSJ, pourrait «réévaluer» sa position à l'égard du mouvement palestinien pour parvenir à une trêve. «Les médiateurs du Qatar et de l'Égypte ont fait pression sur les représentants du Hamas pour que le groupe assouplisse ses conditions», écrit ainsi le WSJ, rapportant des menaces d'expulsion visant les dirigeants du Hamas s'ils n'acceptaient pas un accord de libération des otages.

## HUITIÈME JOUR DE LA PRISE D'OTAGES AU MALI, DES TERRORISTES DÉTIENNENT 110 OTAGES CIVILS

Trois bus transportant plus de 110 passagers ont été détournés de leur chemin par des djihadistes qui les retiennent en otages dans le centre du pays.

Plus de 110 civils sont retenus depuis huit jours par des terroristes présumés dans le centre du Mali, ont affirmé des sources locales lundi. Ces civils ont été arrêtés le 16 avril à bord de trois bus par des « djihadistes » qui ont contraint les véhicules et

leurs passagers à prendre la direction d'une forêt entre les localités de Bandiagara et de Bankass (centre), selon un groupement d'associations de cette région qui réclame leur libération et un élu local.

« Les trois bus et les passagers, plus de 120, sont toujours entre les mains des djihadistes », a affirmé lundi un élu de Bandiagara qui souhaite conserver l'anonymat pour des raisons de sécurité.

## SELON CHOÏGOU, L'ARMÉE UKRAINIENNE A PERDU PLUS DE 500 000 HOMMES DEPUIS LE DÉBUT DU CONFLIT

Le ministre russe de la Défense Sergueï Choïgou a indiqué que les Ukrainiens avaient perdu plus de 500 000 hommes depuis février 2022, et ce, en dépit de l'aide apportée par les pays occidentaux. Les troupes russes sont à l'offensive «sur toute la ligne de front», a-t-il ajouté. Depuis le début de l'opération militaire spéciale, les troupes ukrainiennes ont perdu près de 500 000 hommes, a déclaré le ministre russe de la Défense, Ser-

gueï Choïgou, lors d'une réunion du Conseil du ministère.

«Au total, depuis le début de l'opération militaire spéciale, les pertes des forces armées ukrainiennes s'élèvent à près d'un demi-million de militaires. Le régime de Kiev n'a pas pu atteindre ses objectifs lors de la contre-offensive préparée par les militaires de l'OTAN», a-t-il déclaré en évoquant «le mythe de la supériorité des armes occidentales».

## AFRIQUE : LES MAUVAISES DÉCISIONS DE L'ADMINISTRATION BIDEN

Avec leur futur départ du Niger, les Américains vont perdre un important point d'appui militaire en Afrique. Un recul américain qui a été précipité par les autorités américaines elles-mêmes, via leurs exigences morales vis-à-vis du gouvernement nigérien. Les États-Unis sont-ils en perte de vitesse sur le continent africain ? Clairement oui, admettent des responsables américains cités par Politico. «La plupart de ces gouvernements ne veulent vraiment pas qu'on leur dise quoi faire», a déclaré l'un d'entre eux, dans un article paru le 22

avril. «Il y a longtemps que l'Occident dit aux pays africains comment gouverner et ils finissent par dire "assez!"» a poursuivi cette source. «La stratégie de l'administration Biden a consisté à tenter d'impliquer les gouvernements putschistes et de négocier des feuilles de route et des calendriers pour des élections démocratiques», rapporte Politico, soulignant que la loi américaine proscrit à Washington de fournir des fonds à un gouvernement issu d'un coup d'État. Des «suggestions» américaines qui auraient été «largement

rejetées» par les dirigeants africains, poursuit le média washingtonien. En toile de fond de cette débandade : la décision de Niamey de dénoncer, mi-mars, l'accord militaire avec les États-Unis. Une décision lourde de conséquences pour ces derniers, sur le point de perdre un partenaire militaire clé dans le Sahel ainsi que l'accès à une importante base aérienne qu'ils ont établie à Agadez. D'un coût de 110 millions de dollars, celle-ci permettait notamment aux forces américaines de garder un œil en Libye.



# L'EXPRESS

Quotidien national d'information  
édité par la  
**SARL ADRA COM**

Adresse : Maison de la  
presse Abdelkader safir,  
02 Rue Farid Zouiouache,  
Kouba, Alger  
Tel/FAX Administration  
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION:

**ZAHIR MEHDAOUI**

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz

/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur  
de l'administration  
et des finances  
**NOURDINE BRAHMI**  
Service-pub@expressquotidien.dz

**Impression SIA**  
Alger Bab Ezzouar

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:  
**L'Entreprise Nationale  
de communication d'Édition  
et de Publicité**  
**Agence ANEP 01, Avenue Pasteur  
Alger**

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45  
020.05.13.77

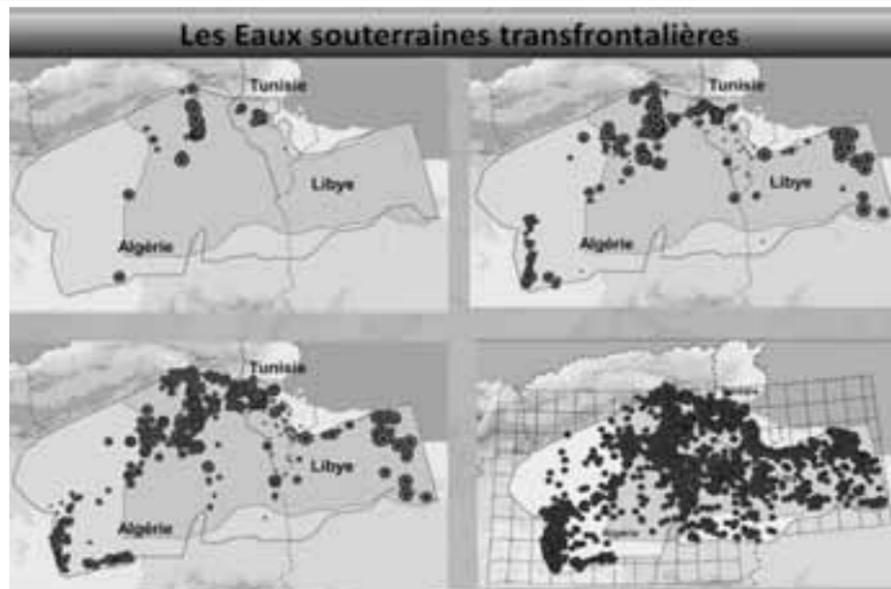
Email : agence.regie@anep.com.dz  
Programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

ELLES CRÉENT UN MÉCANISME POUR LA GESTION DES EAUX SOUTERRAINES COMMUNES

# L'Algérie, la Tunisie et la Libye joignent le geste à la parole

Les trois pays s'attellent ainsi à l'élaboration d'un projet de grande ampleur. Et ils vont se donner les moyens de le mettre en œuvre. Un soutien au projet est plus que jamais nécessaire dans un contexte menaçant de stress hydrique où les trois pays n'ont d'autre choix que de prendre les mesures nécessaires pour augmenter l'offre et réduire la demande en eau.

Les présidents algérien, Abdelmadjid Tebboune, tunisien, Kaïs Saïed et le président du Conseil présidentiel libyen Mohamed Younes Al-Menfi voulaient activer au plus vite des mécanismes conjoints pour l'exploitation des eaux souterraines communes dans le Sahara septentrional, et c'est chose faite. L'Algérie, la Tunisie et la Libye ont en effet signé, hier, à Alger, un accord portant création d'un mécanisme de concertation sur la gestion des eaux souterraines communes dans le Sahara septentrional. L'accord dont il est question a été signé par le ministre algérien de l'Hydraulique, Taha Derbal, le ministre tunisien de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, Abdelmoumen Belati, et le vice-ministre libyen des Ressources en eau, Mohammed Faraj Qunidi. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre algérien a souligné que l'accord « ouvre une nouvelle page prometteuse en matière de coordination et de coopération entre les trois pays dans un domaine vital, à savoir les



ressources en eau, sur lequel repose tout processus de développement ». Les trois pays s'attellent ainsi à l'élaboration d'un projet de grande ampleur. Et ils vont

se donner les moyens de le mettre en œuvre. Un soutien au projet est plus que jamais nécessaire dans un contexte menaçant de stress hydrique où les trois

pays n'ont d'autre choix que de prendre les mesures nécessaires pour augmenter l'offre et réduire la demande en eau. Le Sahara septentrional est un réservoir d'eau souterraine parmi les plus grands du monde. Il a permis le développement urbain et agricole des régions semi-arides de Tunisie, d'Algérie et d'une partie de la Libye au cours des trente dernières années. Les nappes d'eau du système aquifère du Sahara septentrional se renouvellent, révèle une étude publiée dans *Geophysical Research Letters* et menée par des chercheurs de l'IRD. En effet, jusqu'à présent, l'eau souterraine du Sahara était considérée comme « fossile », c'est-à-dire non renouvelable, comme le charbon ou le pétrole que nous exploitons jusqu'à épuisement. Les précipitations dans la région semblaient trop faibles et l'évapotranspiration trop grande pour recharger significativement les nappes profondes. Mais les chercheurs viennent de montrer qu'en réalité, les nappes du système aquifère du Sahara septentrional, de leur nom exact, sont aujourd'hui encore alimentées. Il est bon de rappeler qu'outre ce projet prioritaire, les dirigeants des trois pays, sont convenus, lors de la première réunion consultative tenue lundi dernier à Tunis, d'accélérer la mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique des réseaux de transport d'électricité entre les trois pays. Ils sont également convenus de « créer un groupe de travail conjoint chargé d'élaborer des mécanismes permettant de mettre en place des projets et des investissements conjoints d'envergure dans des domaines et secteurs prioritaires, tels que la production de céréales et de fourrage et le dessalement de l'eau de mer, ainsi que d'autres projets et programmes de coopération visant à assurer la sécurité hydrique et alimentaire des trois pays », selon le communiqué final de la réunion.

Yousef S.

RÉUNI HIER SOUS LA PRÉSIDENTIE DU PREMIER MINISTRE

## Le gouvernement passe au crible plusieurs dossiers

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a présidé, hier, une réunion du gouvernement, consacrée à l'examen de plusieurs dossiers dont, entre autres, la poursuite de l'étude d'un projet de loi relatif aux assurances dont le but est de mettre en œuvre une réforme globale de ce secteur. Le communiqué précise, à ce titre, qu'il est attendu de mettre en place un cadre juridique unifié et intégré qui garantisse la promotion de la gouvernance et du contrôle de ce secteur, ainsi que l'adoption de nouveaux types d'assurance et l'adaptation aux évolutions de ce secteur, notamment en ce qui concerne le recours à l'assurance numérique.

Le gouvernement a en outre examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet de silos de stockage des céréales, qui s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des instructions du Président de la République concernant le renforcement des capacités nationales en matière de stockage des céréales dans le cadre de la stratégie nationale visant à parvenir à la sécurité alimentaire. Le gouvernement a également discuté de l'accélération du rythme de la numérisation, notamment dans le secteur des transports. Dans ce sens, le gouvernement a évalué les mesures prises pour améliorer les services de transport four-

nis aux voyageurs, ainsi que les projets en cours pour répondre aux différentes préoccupations soulevées dans ce domaine, y compris le projet d'achèvement du portail électronique du secteur des transports. Le gouvernement a également examiné l'adaptation du cadre réglementaire appliqué aux entreprises en charge de la protection de l'environnement, ainsi qu'un certain nombre de mesures visant à renforcer le cadre réglementaire lié à l'accompagnement et au soutien du processus de financement de l'acquisition de logements collectifs et individuels dans certaines zones du Sud et des Hauts Plateaux.

Y.S.

CHANEGRIHA EN VISITE EN 3<sup>E</sup> RÉGION MILITAIRE

## « L'ANP s'adapte pour faire face aux nouvelles menaces »

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a effectué, mardi, une visite de travail et d'inspection en 3<sup>e</sup> Région militaire, dans le cadre de ses visites régulières aux différentes Régions militaires, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale. « Dans le cadre des visites régulières aux différentes Régions militaires et du suivi de l'exécution du programme de préparation au combat au titre de l'année 2023/2024, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'ANP, effectuée à partir d'aujourd'hui, mardi 23 avril 2024, une visite de travail et d'inspection en 3<sup>e</sup> RM », précise la même source. La visite a été entamée depuis le Secteur opérationnel Sud Tindouf, où après la cérémonie d'accueil donnée par le Général-major Mustapha Ismaili, Commandant de la 3<sup>e</sup> RM, le Général d'Armée a prononcé une allocution d'orientation, diffusée par visioconférence à l'ensemble des cadres et des personnels de la Région et à travers laquelle il leur a « transmis les saluta-

tions, l'estime et les remerciements de Monsieur le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, avant de souligner que la préparation au combat est le portail d'accès vers le développement, la disponibilité et la performance opérationnelle escomptés ». « Je saisis l'occasion de cette visite pour transmettre les salutations, l'estime et les remerciements de Monsieur le président de la République, Chef Suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, à l'ensemble des personnels de cette Région, mobilisés sur chaque parcelle de ses frontières », a affirmé le Général d'Armée. Le chef d'Etat-major de l'ANP a souligné que « la disponibilité que nous œuvrons à concrétiser sur le terrain, au niveau de cette importante Région, avec tout ce qu'elle comprend comme dispositifs opérationnels et unités de combat, nécessite l'observation des exigences de la préparation au combat, dans toutes ses formes, branches et spécialités ». « La raison en est que parmi les éléments de

puissance, qui ont des résultats certains et une efficacité prouvée, auxquels l'ANP réserve un intérêt particulier, figure la préparation au combat, qui représente le portail d'accès vers le développement et la disponibilité escomptés, ainsi que vers la performance opérationnelle qui correspond à la nature des missions assignées », a-t-il soutenu. Le Général d'Armée a affirmé que « l'ANP veille, à l'aune des développements régionaux et internationaux, à entreprendre des démarches rationnelles et réfléchies, basées sur la combinaison entre l'acquisition des aptitudes au combat et du professionnalisme élevé ». « En vue d'une adaptation continue à l'évolution de la situation dans notre environnement régional et international, et de faire face, efficacement, aux nouvelles menaces, nous avons entamé une préparation globale qui a touché les différentes composantes de l'ANP, avec la mobilisation des moyens humains et matériels, dans l'objectif de définir les contours du développement futur du corps de bataille de l'ANP », a-t-il précisé. « Au sein de l'ANP,

nous avons fait de ces démarches rationnelles et réfléchies, un geste quotidien qui combine l'acquisition des aptitudes au combat et du professionnalisme élevé, à travers l'entraînement continu et l'exécution d'exercices de différents types, avec la foi en la cause nationale, la fidélité au serment des martyrs, l'imprégnation des valeurs patriotiques, le sens du sacrifice et la défense des intérêts vitaux du pays en toutes circonstances », a-t-il ajouté. A l'issue, le Général d'Armée Chanegriha a inauguré une salle polyvalente et a inspecté le Cercle du Djoundi et des unités relevant du Secteur opérationnel Sud Tindouf, où il donné aux personnels « un ensemble de directives et d'orientations portant, notamment, sur la poursuite des activités de préparation au combat, visant à permettre au corps de bataille de l'ANP d'atteindre le niveau d'excellence, dans tous les domaines, en insistant sur l'impératif de resserrer l'étau sur les activités de contrebande et du crime organisé, sous toutes ses formes », conclut le communiqué.

R.N.

**L'EXPERT POLITIQUE OUSSAMA BOUCHEMAKH, AU SUJET DU VETO AMÉRICAIN ANTI-PALESTINIEN : «LA PALESTINE A BEAUCOUP GAGNÉ MALGRÉ LE VETO DE WASHINGTON»**

La Palestine n'a pas pu obtenir un siège aux Nations Unies en raison du veto opposé par les États-Unis d'Amérique à la proposition algérienne. Mais était-ce une victoire pour l'entité sioniste ? Bien sûr que non, car cela a dévoilé l'entité sioniste comme les États-Unis à la communauté internationale le monde et devant les Arabes, à un moment où Washington perd beaucoup de crédibilité et n'apparaît plus aux yeux des autres nations qu'avec un visage défait et misérable sous le mandat de Biden.

Selon l'expert en stratégie Oussama Bouchemakh, «l'Algérie a cherché à exprimer au profit de la Palestine un engagement pris de longue date par la communauté arabe entière afin que la Palestine puisse prendre sa place dans la communauté internationale et au sein des Nations Unies. Cette quête vise à établir un droit existant pour l'État palestinien, un droit que les Nations Unies lui reconnaissent, même si les Américains ne l'entendent pas de cette oreille, pour les raisons que l'on sait. L'Algérie, comme toujours, affirme notre expert, s'efforce, conformément à ses principes reconnus de décolonisation et de soutien aux causes justes, d'être un représentant efficace de la communauté arabe dans la revendication de la reconnaissance de l'Etat de Palestine, et il est heureux pour la Palestine que l'Algérie soit membre du Conseil de sécurité, car elle ne se lassera pas de revendiquer le droit des Palestiniens à établir leur État dans les frontières de 1967, conti-

nuant à frapper encore et toujours aux portes du Conseil de sécurité. «Mais il est également regrettable, d'un autre côté, que l'Amérique utilise son droit de veto contre tout ce qui menace les intérêts présumés d'Israël, au point que cela a été décrit comme un détournement du Conseil de sécurité, selon des responsables, puisque nous rappelons à ce propos que le veto a été utilisé à partir de 1945 jusqu'au projet de résolution d'Alger 242. Les États-Unis d'Amérique ont utilisé leur droit de veto à cet égard 116 fois, dont 82 fois pour défendre Israël. Mais dans quelle mesure les États-Unis d'Amérique peuvent-ils résister à la volonté de la diplomatie algérienne, qui ne reculera pas et continuera de revendiquer un droit inaliénable ?» «Sur la base de la Charte des Nations Unies, qui stipule à l'article 4 que l'adhésion aux Nations Unies est autorisée à tous les pays épris de paix qui assument les obligations contenues dans cette Charte et que la Commission estime être capables et désireux de mettre en œuvre ces obligations, dans la mesure de ces conditions, la Palestine est un État ayant le droit d'être reconnu en tant que tel.

La reconnaissance de l'État de Palestine se fait par une décision de l'Assemblée générale basée sur la recommandation du Conseil de sécurité. Comme chacun sait, la reconnaissance de l'État de Palestine ne sert pas les intérêts occidentaux et n'est donc pas une nouveauté de voir utilisé le droit de veto.

**F.O.**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RAPATRIEMENT DES ALGÉRIENS DÉCÉDÉS À L'ÉTRANGER : LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES EXPLIQUE LES PROCÉDURES**

Le ministère des Affaires Étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger a apporté mardi une clarification à caractère informationnel, dans le cadre de l'amélioration globale des prestations des représentations diplomatiques et consulaires, notamment pour ce qui a trait au dossier du rapatriement des Algériens décédés à l'étranger. Après la publication de plusieurs articles de presse et la multiplication des sorties médiatiques et afin d'éviter tout amalgame laissé par certaines déclarations, il convient de rappeler que dans le cadre des efforts visant à prendre en charge les préoccupations des membres de la communauté nationale à l'étranger et conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger a souligné que la prise en charge des frais de rapatriement vers l'Algérie des dépouilles mortelles des Algériens décédés, à l'étranger, est assurée par l'Etat algérien, en vertu

des dispositions de l'article 72 de la loi de finances, au titre de l'année 2023. Cet article a amendé l'article 165 de la loi de finances complémentaire de 2021, qui limitait la prise en charge à la seule catégorie de "nécessiteux ou dont les familles justifient l'insuffisance des moyens de financement permettant la prise en charge de rapatriement". En effet, la mise en place de ce dispositif est en cours depuis 2023, date d'entrée en vigueur de la loi de finances 2023. Ainsi, les nationaux algériens résidents ou non résidents, y compris ceux en situation irrégulière, décédés hors du territoire national, sont concernés par la prise en charge des frais de rapatriement de leurs dépouilles indépendamment de leurs situations financières. La prise en charge couvre les frais de transport terrestre dans le pays de décès, le transport aérien vers l'Algérie ainsi que les frais des actes préalables (toilette mortuaire, la mise en cercueil, éventuels frais administratifs et taxes).

**I.Med**

SELON DES MÉDIAS DE L'OCCUPANT SIONISTE :

## Israël a échoué et s'enfonce dans le bourbier de Ghaza

**Ce qui est sûr, c'est que l'entêtement de Netanyahu à poursuivre les combats va conduire, comme le rapporte le journal Yediot Aharonot, à la démission d'officiers supérieurs de l'armée sioniste dont au moins quatre ayant le grade de général de brigade au niveau des commandants d'unités de terrain.**

Confortant les déclarations des responsables de la résistance palestinienne concernant l'enlèvement de l'armée sioniste à Ghaza, des médias hébreux reconnaissent que plus de 200 jours après le déclenchement de la guerre, Israël n'a atteint aucun de ses objectifs ni sur les champs de bataille ni sur le plan politique. Et, à l'exception du Premier ministre Benjamin Netanyahu, rapportent ces médias, lequel continue toujours à claironner sur une « victoire décisive et écrasante », rares sont les responsables israéliens qui croient maintenant à la concrétisation des objectifs initiaux de la guerre contre la bande de Ghaza. C'est ce que dit, entre autres, le journal Yediot Aharonot « Les Dernières nouvelles » qui affirme que l'armée israélienne n'a réussi ni à éliminer les responsables du Hamas, ni à libérer les 133 israéliens toujours en captivité, en soulignant que la plupart des forces de l'armée se sont retirées, ces derniers temps, du territoire de la bande de Ghaza. Sur le front nord, estime encore ce journal, c'est une escalade sans fin. Des tirs de missiles et de drones continuent d'être quotidiens. Et des milliers d'israéliens ne peuvent toujours pas regagner leurs foyers le long de



la frontière avec le Liban. Sans qu'une guerre généralisée ne soit encore déclarée avec le Hezbollah, des milliers d'israéliens ont déjà été déplacés. En mer Rouge, indique le journal, les Houthis poursuivent leur pression en s'en prenant principalement aux navires à destination d'Israël et à ceux de la coalition formée par les États-Unis, ce qui rend, de ce fait, Israël de plus en plus vulnérable. Cette situation de fragilité a poussé ces derniers jours l'establishment sécuritaire et militaire sioniste à réviser sa copie et à voir dans l'arrêt des combats à Ghaza

l'unique issue du conflit. Même si les va-t-en guerre continuent à tirer encore les ficelles et à imposer leur agenda, plusieurs voix au sein du commandement militaire sioniste estiment que le mieux c'est d'arrêter la guerre. Ce qui est sûr, c'est que l'entêtement de Netanyahu à poursuivre les combats va conduire, comme le rapporte le journal Yediot Aharonot, à la démission d'officiers supérieurs de l'armée sioniste dont au moins quatre ayant le grade de général de brigade au niveau des commandants d'unités de terrain. **B.B.**

DIRECTEUR DU CENTRE DES ETUDES STRATÉGIQUES DE TÉHÉRAN ET ANCIEN AMBASSADEUR D'IRAN À ALGER, AMIR AL MOUSSAOUI À L'EXPRESS :

## «Le forcing de l'Algérie au sein de l'ONU a été influent et bénéfique pour la Palestine»

Ancien diplomate de haut rang, ex-ambassadeur de la République islamique iranienne à Alger, Amir Al Moussaoui est aujourd'hui à la tête du Centre des Etudes stratégiques et des Relations internationales basé à Téhéran. Dans cet entretien express, il répond à trois questions qui agitent l'actualité.

**L'EXPRESS : LA RIPOSTE DE L'IRAN CONTRE ISRAËL A ALIMENTÉ LES SARCASMES LES PLUS ALAMBIQUÉS, ALLANT JUSQU'À QUALIFIER LES FRAPPES IRANIENNES DE « COMÉDIE ». QU'EN PENSEZ-VOUS ?**

**Amir Al Moussaoui :** De toute évidence, les partisans de la "comédie" sont connus et identifiés, et je ne dirais même pas qu'il s'agit d'un élément de la propagande de guerre sioniste ; non, je pencherais plutôt pour une image de l'obséquiosité arabe née de la peur panique de l'entité des colons.

En fait, leur peur d'Israël, par couardise politique envers les Américains plus que par lâcheté envers les Israéliens eux-mêmes, renseigne sur leur conviction que cette entité d'usurpateurs est super puissante, donnant ainsi plus de volume à une entité fantôme qui n'est qu'un géant aux pieds d'argile.

Ceux-là ont été incapables de voir ni de croire qu'un Etat musulman puisse "corriger" et "éduquer" cette entité sioniste lâche et veule. Ceux-là sont identifiés et à la tête desquels se trouvent les « normalisateurs politiques ». De toute évidence, il y a des intérêts et des dividendes à

récolter après pareille position obséquieuse de la part de leurs maîtres américains et sionistes.

**VOUS AVEZ CERTAINEMENT SUIVI LE FORCING ALGÉRIEN AU SEIN DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU POUR PLACER LE DOSSIER PALESTINIEN À LA TÊTE DES PRIORITÉS INTERNATIONALES...**

Oui, la position algérienne est plus qu'honorable vis-à-vis de la Palestine et des Palestiniens, et moi personnellement, je ne peux que m'incliner face à une si grande mobilisation politique de la part de l'Algérie, Etat et peuple. Ce sont des positions nobles, influentes et bénéfiques au profit de la question palestinienne. Nous en Iran nous observons et suivons avec révérence et respect tout ce que l'Algérie entreprend au plan diplomatique pour la Palestine et pour la nation arabe, tant au niveau du Conseil de sécurité de l'Onu et des grandes instances politiques internationales qu'au niveau des instances arabes et musulmanes comme la Ligue arabe et l'Organisation de la Conférence islamique.

**APPRÉHENEZ-VOUS À TÉHÉRAN UNE NOUVELLE RIPOSTE ISRAËLIENNE D'ENVERGURE CONTRE L'IRAN ?**

Nous nous sommes préparés à toutes les éventualités. S'ils lancent une attaque nous en lancerons dix autres de plus grande envergure. Israël le sait, les Américains- qui interèdent au profit d'Israël auprès de nos ambassadeurs, le savent également.

**Propos recueillis par Fayçal Oukaci**

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

# Des réformes nationales d'envergure sont engagées par le gouvernement

**Le gouvernement algérien a engagé des réformes nationales d'"envergure" pour renforcer l'intégrité dans les affaires et la transparence, notamment à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption, a annoncé, avant-hier à Oran, Mme Diane Paillez, responsable de projets, division Moyen-Orient et Afrique, au niveau de la Direction des relations mondiales de l'OCDE.**

Mme Diane Paillez s'exprimait lors d'un atelier organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en collaboration avec l'Université d'Oran 2 Mohamed-Benahmed, auquel ont assisté des doyens, des enseignants et des étudiants de plusieurs établissements universitaires d'Oran, portant sur "la promotion dans les programmes universitaires des connaissances liées aux normes et pratiques internationales de lutte contre la corruption". Elle a indiqué, dans ce cadre, que la corruption est un obstacle majeur au développement social et économique des pays, puisqu'elle affaiblit la confiance dans les marchés et les institutions et affecte la compétitivité, en freinant la croissance portée par le secteur privé et en décourageant les investissements.

A cet effet, la mobilisation de la société civile, des établissements d'enseignement supérieur et du milieu universitaire est fondamentale, afin d'assurer une approche coordonnée dans la prévention et la lutte contre la corruption, a-t-elle ajouté, estimant que "les universités jouent un rôle crucial dans la formation et le développement des citoyens, la prévention et la sensibilisation des futurs cadres". Quant aux objec-

tifs de cet atelier, il sera question, selon elle, de sensibiliser les participants et le milieu universitaire aux normes et meilleures pratiques de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption et ses bénéfices pour la promotion de l'intégrité des affaires et renforcer les capacités du milieu universitaire sur les normes et standards internationaux en matière de



lutte contre la corruption et l'intégrité dans les affaires, a-t-elle soutenu. De son côté, Amani Ismail, Vice-recteur chargé des relations extérieures, de coopération, de planification, de communication et des manifestations scientifiques à l'Université d'Oran 2, a indiqué, à l'ouverture de cet atelier, organisé par l'OCDE, organisation intergouvernement-

ale d'études économiques, en collaboration avec Siemens, "vise à promouvoir les connaissances les plus récentes en matière de pratiques internationales de lutte contre la corruption, et ce dans le cadre du "Projet OCDE - Des conditions de concurrence équitables pour la compétitivité en Algérie", notamment son volet "Intégrité des affaires".

Dans ses efforts de lutte contre la corruption, l'Algérie a installé la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, en Juillet 2022, dont le principal objectif est d'élaborer une stratégie de lutte contre la corruption, et ses travaux ont permis, en Juillet 2023, la promulgation de la stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (2023-2027), "mettant de facto la lutte contre la corruption comme priorité nationale", a-t-il encore sou-

gné. Cette stratégie a été mise en place en coordination avec l'OCDE, ainsi que la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et le Centre des politiques publiques du PNUD, a-t-il ajouté.

R. S.

**EFFONDREMENT  
DU PLAFOND D'UNE  
CLASSE À ORAN**

**LE PROCUREUR  
DE LA RÉPUBLIQUE  
PRÈS LE TRIBUNAL  
D'ES-SÉNIA OUVRE  
UNE ENQUÊTE**

Le Procureur de la République près le tribunal d'Essenia (Cour d'Oran), a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire sur l'incident de l'effondrement du plafond d'une classe dans l'école primaire "Saih Rahou" dans la commune de Boutlélis (Oran), a indiqué mardi un communiqué du parquet de la République près le même tribunal.

"En application des dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale, le parquet de la République près le tribunal d'Es Sénia, informe l'opinion publique que parallèlement aux travaux de rénovation de la couche d'isolation au niveau de l'école primaire +Saih Rahou+ dans la commune de Boutlélis, le plafond d'une des classes de l'école s'est effondré ce jour dans la matinée", selon le communiqué. Suite à cet effondrement, "six (6) élèves ont été blessés et pris en charge sur le plan médical, dont quatre (4) ont déjà quitté le centre de santé après avoir reçu les soins nécessaires, tandis que deux (2) autres ont été gardés au CHU d'Oran", a ajouté la même source.

Le Procureur de la République s'est rendu sur les lieux de l'accident, où il a "ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire pour déterminer les responsabilités", le parquet a fait savoir qu'"aucune perte humaine n'est à déplorer", note ledit le communiqué.

R.N.

ÉVASION FISCALE

## Faid insiste sur la présence sur le terrain des agents fiscaux

Le ministre des Finances, Laaziz Faid a souligné, mardi depuis l'Ecole nationale des Impôts (ENI) de Koléa (Tipasa), l'importance de renforcer le travail de terrain des agents fiscaux pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et consacrer l'efficacité en matière de recouvrement fiscal.

Lors de son allocution prononcée lors des journées de formation au profit des chefs des inspections des impôts sur "les modalités d'imposition du revenu global", le ministre des

Finances a insisté sur la nécessité pour les agents fiscaux de sortir des bureaux et d'aller sur le terrain pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et réaliser l'efficacité du recouvrement fiscal, soulignant le rôle "sensible et stratégique" de l'administration fiscale dans la construction de l'économie nationale. Faid dira que les services fiscaux sont "l'une des structures efficaces de l'Etat" face à de tels phénomènes, appelant les participants à ces journées de formation à redou-

bler d'efforts dans l'accomplissement de leurs missions et à renforcer leur présence sur le terrain, afin de lutter contre le marché noir où les opérateurs ne paient pas d'impôts. Le ministre a souligné la "propagation croissante" du phénomène des marchés parallèles dans toutes les régions du pays, le considérant comme une "menace pour l'économie nationale, en raison de ses effets négatifs sur les ressources fiscales publiques", avant d'insister sur l'impératif de contribuer à

l'amélioration du climat des affaires en faveur des investisseurs et de redoubler d'efforts pour élargir l'assiette fiscale. Selon lui, l'axe de modernisation des administrations publiques, que les autorités publiques ont intégré dans leurs projets de développement dans l'objectif de fournir un service public répondant aux aspirations des citoyens, doit être accompagné par une "performance efficace" de l'administration fiscale, qui permet à toutes les catégories de la société

de contribuer aux recettes du Trésor public en tant que ressource essentielle parmi les ressources du budget de l'Etat. Le ministre a souligné que le secteur fiscal connaît de nombreux chantiers, dont la rénovation, la réhabilitation et l'équipement de tous les locaux des services fiscaux à travers le pays, dans le cadre d'une stratégie de réforme globale et de modernisation de tous les services avant le mois de juin prochain.

R.S.

INTRODUITS VIA LES FRONTIÈRES AVEC LE MAROC

## Mise en échec de tentatives d'introduction de 78 kg de kif traité

Des tentatives d'introduction de soixante-dix-huit (78) kilogrammes de kif traité, via les frontières avec le Maroc, ont été mises en échec, et soixante-six (66) narcotrafiants ont été interceptés lors d'opérations distinctes menées par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période du 18 au 23 avril, indique un bilan opérationnel rendu public, hier, par le ministère de la Défense nationale (MDN). "Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période du 18 au 23 avril 2024, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la

disponibilité permanente de nos Forces Armées à travers tout le territoire national", précise la même source.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste et lors d'une opération de fouille et de ratissage dans la zone de Thenéa El-Kahla, à Médéa/1ère RM, un détachement de l'ANP "a abattu, le terroriste dénommé +Khatar Amhamed+ dit +Ismail+, et récupéré un (01) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, une quantité de munitions et d'autres effets". De même, d'autres détachements ont procédé à "l'arrestation de (06) éléments de soutien aux groupes terroristes, lors d'opérations distinctes à travers le territoire national", précise le communiqué du MDN. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, et en continuité des efforts soutenus

visant à contrecarrer le fléau du narcotraffic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP "ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions Militaires, (66) narcotrafiants, et ont mis en échec des tentatives d'introduction de (78) kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que (50038) comprimés psychotropes ont été saisis". A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, des détachements de l'ANP ont arrêté (140) individus et saisi (34) véhicules, (175) groupes électrogènes, (75) marteaux piqueurs, (236) quintaux de mélange de pierres et d'or brut, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opé-

rations d'orpaillage illicite. De même, (17) autres individus ont été interceptés et un (01) fusil mitrailleur FMPK, (15) fusils de chasse, des quantités de munitions, (12055) litres de carburants, (18) tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation et (142) quintaux de tabacs ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national.

Par ailleurs, les Garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, "des tentatives d'émigration clandestine de (10) individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que (512) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national", conclut le communiqué.

R.N.

SELON LES PUBLICATIONS  
DU PREMIER TRIMESTRE

## UN BON DÉBUT D'ANNÉE POUR LES ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES MONDIALES

Les revenus des plus grandes applications au monde se chiffrent en centaines de milliards de dollars et tout porte à croire qu'ils continueront d'augmenter. La saison de divulgation financière des entreprises sur les performances du premier trimestre de l'année en cours 2024 a commencé de manière prometteuse, avec une estimation de la poursuite de l'amélioration des performances qui a prévalu en 2023. Malgré les craintes des marchés que les entreprises technologiques soient affectées par la hausse continue du coût du crédit alors que les banques centrales maintiennent des taux d'intérêt élevés pendant une période plus longue que prévu, les bonnes performances financières de ces entreprises indiquent la poursuite de la tendance haussière de leurs actions sur le marché. Le secteur financier a été le plus performant parmi les entreprises qui ont annoncé leurs revenus et leurs bénéfices au cours de la première semaine de la saison de divulgation, alors que les grandes banques d'investissement telles que Morgan Stanley et Goldman Sachs ont révélé de solides revenus au premier trimestre, mais le secteur technologique a également montré un bon début. Parmi les sociétés qui ont commencé la saison de divulgation cette semaine se trouve la société de streaming vidéo en ligne Netflix, qui a annoncé de solides performances financières au cours des trois premiers mois de cette année, dépassant les attentes des analystes du marché. La surprise dans la déclaration de la société a été qu'elle a ajouté 9,3 millions d'abonnés au premier trimestre de l'année, alors que les estimations du marché prévoient une augmentation de 4,8 millions d'abonnés, ce qui signifie que l'augmentation du nombre d'abonnés a presque doublé, et les revenus de Netflix ont augmenté au premier trimestre à un taux annuel de 14,8 % pour atteindre 9,37 milliards de dollars, ce qui signifie un bénéfice par action de 5,28 dollars, alors que les attentes du marché étaient d'un bénéfice par action de 4,52 dollars. Dans ses estimations pour l'ensemble de l'année en cours 2024, Netflix a annoncé des attentes de bénéfices allant jusqu'à 25 %, ce qui est une estimation plus élevée que sa précédente estimation future de 24 %, et elle est également clairement supérieure au pourcentage de marge bénéficiaire pour l'année dernière 2023, ce qui était 21, pour cent. Si les résultats de Netflix sont considérés comme un indicateur de la performance de grandes entreprises technologiques et d'applications numériques, comme Meta, propriétaire du site de réseau social Facebook et d'autres, alors les bons résultats obtenus par ces entreprises et leurs applications l'année dernière pourraient continuer sur cette lancée cette année également.

R.S.

INDUSTRIE AUTOMOBILE

# Aoun inaugure une usine de fabrication de pièces et une unité de production de batteries

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a présidé, mardi soir à la wilaya de Constantine, l'inauguration d'une usine de fabrication de pièces automobiles et d'une unité de production de batteries, réalisées dans la commune d'Ibn Badis dans le cadre de l'investissement privé.

Il s'agit de la société Cirta Automotive de production de pièces automobiles, initiée dans le cadre d'un partenariat algéro-turc au niveau de la zone industrielle de la commune d'Ibn Badis, avec une capacité de production de plus de 2,5 millions de pièces de rechange par an.

L'usine emploie 180 travailleurs et produit une grande variété de pièces de rechange en caoutchouc, en caoutchouc métal et caoutchouc aluminium, qui répondront, dans une large mesure, à la demande croissante du marché local avant d'exporter vers les pays du Maghreb et d'Afrique. Le ministre a également inauguré une unité de fabrication de batteries employant 184 travailleurs, d'une capacité annuelle de production estimée à 1 million de batteries de différentes puissances et tailles. Ali Aoun a indiqué, à cette occasion, que la participation des opérateurs privés, dans la wilaya de Constantine, dans le domaine de l'investissement industriel, est «un indicateur fiable» des progrès accomplis en matière de développement écono-



mique dans cette wilaya.

Il dira, dans ce contexte, que grâce à ces deux unités, entre autres, le programme de relance de l'industrie automobile en Algérie «ne se limitera pas uniquement à la fabrication mécanique et au montage, mais se distinguera aussi par l'assurance d'un approvisionnement régulier du marché

algérien en pièces automobiles».

Le ministre a salué, à cette occasion, le «dynamisme économique» illustré par le développement du tissu industriel de la wilaya de Constantine, qui comprend des pôles industriels pharmaceutique et parapharmaceutique, alimentaire et mécanique, et qui compte 8

unités importantes de l'industrie mécanique employant plus de 3.200 travailleurs, en plus de 30 entreprises actives dans le domaine de la manutention mécanique, et qui emploient plus de 900 travailleurs, confortant ainsi la position de la wilaya dans cette filière industrielle.

N.S.

SELON MOHAMED ARKAB :

## Le sel provenant du dessalement de l'eau de mer sera exploité

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a affirmé, avant-hier à partir de la wilaya de Biskra que son département ministériel s'emploiera à «exploiter le sel issu du processus de dessalement de l'eau de mer».

Le ministre a précisé, lors d'un point de presse organisé au second jour de sa visite de travail au dépôt de carburant de l'entreprise Naftal, dans la zone industrielle de Biskra, que les usines de dessalement d'eau de mer réparties dans tout le pays produisent plus de 2 millions de m<sup>3</sup> d'eau par jour, un volume qui devrait atteindre les 3,5 millions de m<sup>3</sup> avant la fin de l'année 2024. Ces usines produisent également «d'importantes quantités

de sel marin qui pourront être exploitées, dans un avenir proche, par le groupe industriel public Sonarem», dira le ministre, soulignant que le sel produit par les 14 usines de dessalement, qui seront prochainement au nombre de 19, après l'entrée en production «prochaine» de 5 autres, pourra être utilisé comme matière première pour la production de plusieurs autres produits, ce qui en fait une valeur ajoutée pour l'industrie.

Arkab a inspecté l'unité de production de sels de l'Enasel, à El-Outaya, ainsi que la carrière de sable et d'agrégats de la commune de Djemorah, où il a fait part de la «possibilité de produire des matériaux à forte valeur ajoutée après avoir contrôlé

les processus de production dans ces deux structures, pour passer ensuite à l'étape de l'exportation dans le cadre des efforts d'exportation hors hydrocarbures». Le ministre a procédé, au cours de sa visite de travail de deux jours, à la pose de la première pierre de deux projets, le premier portant sur la réalisation d'une centrale solaire et le second sur la réalisation d'un transformateur électrique de 400/220 kV, dans la commune d'El Ghrous. Il a également inspecté plusieurs structures relevant de son secteur dans les communes de Djemorah et d'El-Outaya et dans la zone industrielle du chef-lieu de wilaya.

N.S.

SONATRACH

## Un protocole d'entente avec la société omanaise ABRAJ Energy Services

Sonatrach a signé, mercredi à Mascate (Oman), un protocole d'entente avec la société omanaise ABRAJ Energy Services, a annoncé le groupe hier dans un communiqué.

Ce protocole permettra à Sonatrach et à ABRAJ Energy Services d'engager des discus-

sions qui porteront sur «les opportunités de coopération dans les activités de forage, de Workover et des services aux puits, ainsi que les services aux projets intégrés», a-t-on expliqué. La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du P-dg de Sonatra-

ch, Rachid Hachichi, ajoute le document, rappelant que ABRAJ Energy Services est l'une des principales sociétés du Sultanat d'Oman opérant dans les services Oil & Gas. La signature de ce protocole d'entente confirme «les ambitions de Sonatrach de déve-

lopper la coopération dans les activités de services pétroliers à l'international et de renforcer davantage le partenariat avec les sociétés omanaises à travers l'échange mutuel d'expériences et la formation spécialisée», note le communiqué.

R.E.

SIDI BEL-ABBÈS :

## Transformer les idées des étudiants en produits commercialisables

L'université est désormais considérée comme une source de développement des industries créatives à travers l'exploitation des idées innovantes des étudiants.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a mis l'accent, mardi à Sidi Bel-Abbès, sur l'importance de faire du théâtre universitaire «un outil pour transformer les idées innovantes des étudiants en produits commercialisables», rapporte l'APS. Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de travail dans la wilaya pour superviser la clôture de la 14<sup>e</sup> édition du Festival du théâtre universitaire Mahieddine-Bouزيد, le ministre a indiqué qu'«il existe des indices qui montrent que le théâtre universitaire deviendra un outil pour servir la culture et transformer les idées innovantes des étudiants en produits commercialisables où le marché rencontre l'art et la culture, à travers le théâtre universitaire». M. Baddari a ajouté que «ce que nous avons vu, aujourd'hui au théâtre de l'Université de Sidi Bel-Abbès, représente un terrain fertile pour la solidarité nationale et la tolérance, pour la transmission des cultures de la société algérienne d'une génération à l'autre, pour construire une Algérie nouvelle et s'ouvrir à l'environnement économique et social, à travers plusieurs activités, qu'elles soient scientifiques ou artistiques». Il a ajouté que «le théâtre est devenu une



réalité dans le milieu universitaire algérien et les capacités théâtrales et artistiques que nous connaissons, aujourd'hui, sont la meilleure preuve des grands progrès réalisés dans les domaines artistiques, créatifs et culturels à l'université». Le ministre a souligné que dans le cadre de la convention paraphée avec le ministère de la Culture et des Arts, 115 ateliers d'enseignement et de pratique de théâtre seront ouverts au niveau de toutes les universités du pays, en vue d'accompagner les énergies juvéniles et donner aux étudiants l'occasion de mettre en exergue leurs talents, énergies créatives et innovantes sur la scène culturelle. Le ministre a souligné que «conformément au 41<sup>e</sup> engagement du prési-

dent de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, l'Université algérienne représente la locomotive dans le domaine innovant, créatif, scientifique, technologique, artistique et humain, ce qui la place à un endroit de savoir et de créativité».

M. Baddari a entamé sa visite au niveau du campus universitaire de l'université «Djillali Liabes» de Sidi Bel Abbès, où il a visité le chapiteau des représentations des établissements universitaires, l'exposition organisée au hall de la bibliothèque, comportant des stands des universités, à l'instar de thèses de doctorat, des ouvrages d'universitaires sur le théâtre, outre des tableaux d'art et de sculpture produits par des étudiants des départements de l'université et ses contributions

dans l'animation culturelle et artistique.

Il a aussi inspecté les clubs du théâtre universitaire et a assisté aux ateliers d'interprétation et d'écriture dramatique au niveau de la bibliothèque. Le ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique présidera, mardi soir, la cérémonie de clôture de la 14<sup>e</sup> édition du Festival national du théâtre universitaire «Mahieddine Bouزيد» où les dix troupes participantes seront honorées, en assistant à la représentation théâtrale primée du prix de la meilleure représentation complète et devra aussi honorer la famille de l'artiste le défunt Mahieddine Bouزيد, le jury et les encadreurs des ateliers.

R.R.

BÉJAÏA :

## Une caravane du CSJ à Akbou

Une caravane du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) est arrivée lundi à Akbou (Bejaïa) pour une rencontre avec des jeunes de la wilaya, afin d'échanger sur les questions de l'heure, notamment la quête des voies et moyens à même de les impliquer davantage dans la vie politique et de les inciter à s'engager fortement dans leur environnement politique économique et sociale. La rencontre qui a réuni une cinquantaine de partici-

pants, issus de toutes les régions de la wilaya, et qui constitue un prélude à une rencontre nationale de la jeunesse, prévue en mai prochain, a permis de débattre de plusieurs thématiques, dont la participation des jeunes dans la vie politique et leur engagement dans les processus électoraux ainsi que leur implication dans les conseils municipaux en rapport avec le développement local. Trois ateliers, animés et encadrés

par des enseignants universitaires, ont été ouverts à cet effet, avec l'objectif de formuler, à termes, des avis et des recommandations destinés à être soumis à la rencontre du CSJ de mai, attendue pour tracer, une feuille de route nationale. Cette caravane a déjà atterri à Batna, Bouandès (Sétif), avant de marquer cette ultime halte à Akbou, rappelle-t-on.

APS

WILAYA D'ALGER

## Coup d'envoi d'une campagne de reboisement au Parc d'Oued Smar

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahleb, a donné, lundi, le coup d'envoi d'une campagne de reboisement au Parc de Oued Smar (Alger), dans le cadre de la célébration du Jour de la Terre (22 avril). L'opération de reboisement s'est déroulée lors d'une visite d'inspection effectuée par la ministre, en compagnie du wali délégué de la circonscription d'El Harrach, Abdelwahab Zeini, et en présence de cadres du ministère, de représentants de la Direction de l'environnement de la capitale et d'associations environnementales et d'agents de la Direction des forêts de la wilaya d'Alger. Dans une déclaration à la presse à cette occasion, la ministre a précisé que «le

Parc de Oued Smar, dont le taux d'avancement des travaux d'aménagement a dépassé 50%, bénéficiera d'une opération de reboisement sur plus de 20 hectares avec plus de 23 espèces de plantes garantissant la stabilité du sol, ainsi que de plusieurs autres structures». Des installations permettant la récupération de l'eau pour son utilisation dans l'irrigation sont en cours de réalisation au niveau du Parc, de même que des équipements pour l'utilisation des gaz de décharge dans l'éclairage, a ajouté la ministre.

Cet espace public vert, qui a mobilisé une enveloppe financière de plus de 7 milliards DA, fera de la capitale «la perle de la rive sud de la Méditerranée», a-t-

elle estimé, mettant en avant les efforts déployés par les hautes autorités en vue d'offrir aux citoyens des espaces de détente, de loisirs et de promenade. Evoquant le cadre juridique régissant la gestion des déchets, la ministre a indiqué que la loi réexaminée relative à la gestion des déchets était au niveau du Gouvernement, qui devrait l'approuver «incessamment».

Il s'agit d'une priorité nationale pour le Gouvernement, a-t-elle affirmé. Mme Dahleb a, par ailleurs, fait savoir que son département avait parachevé l'élaboration de la stratégie nationale de gestion intégrée des déchets à l'horizon 2035 et des plans nationaux de gestion des déchets.

APS

BOUIRA

## RACCORDEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE DIRAH AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

La zone industrielle de Dirah (sud de Bouira), a été raccordée au réseau d'électricité à partir des postes-sources de 60/30 KV de Sour El Ghoulane et de Sidi Aissa (M'Sila), a-t-on appris dimanche auprès de la direction de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz). Nouvellement créée pour abriter d'importants projets industriels, la zone de Dirah s'étend sur une superficie de près de 800 hectares. Elle a bénéficié du projet de raccordement ayant porté sur la réalisation de deux lignes électriques à partir de deux postes-sources de 60/30 KV de Sour El Ghoulane et de Sidi Aissa. «Une enveloppe de l'ordre de 61 millions de dinars a été allouée pour la réalisation de deux lignes électriques d'une longueur de 12 km afin d'alimenter cette importante zone industrielle devant abriter des projets», a expliqué à l'APS le directeur de distribution, Mohamed Taïbi. Les travaux de raccordement ont pris fin bien avant la fin de l'opération d'aménagement qui est toujours en cours à Dirah, selon M. Taïbi, qui a réitéré l'engagement des services de la Sonelgaz à alimenter tous les investisseurs désirant concrétiser leurs projets dans cette nouvelle zone sise dans la localité de «Lechouaf», à une cinquantaine de km au sud de Bouira. Les travaux d'aménagement d'une première partie (de 250 ha) de la zone industrielle de Dirah, ont été lancés en mois d'août 2023, pour un montant financier de 2,5 milliards de dinars et pour un délai de réalisation de 10 mois, selon la fiche technique du projet. La wilaya de Bouira dispose de deux zones industrielles, dont celle de Sidi Khaled à Oued El Bardi, qui abrite une série de projets. Plusieurs entreprises comme Magpharm et Biopharm, y ont implanté leurs unités de production de médicaments. Des centaines de postes d'emplois ont été générés grâce à ces investissements qui ont boosté l'économie locale.

APS

CONSERVATION DES FORÊTS : EL TARF

## UNE PRODUCTION DE PLUS DE 13 000 QUINTAUX DE LIÈGE ATTENDUE

La campagne de récolte de liège, prévue dans la wilaya d'El Tarf entre la mi-mai et septembre prochains, au titre de la saison 2023-2024, sur une superficie forestière de 3.150 hectares, se soldera par une production de plus de 13.000 quintaux, a-t-on appris, dimanche, auprès de la Conservation des forêts. La responsable du bureau des espèces protégées et de la réglementation de la chasse, Samiha Benrad, a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que cette production escomptée de 13.200 quintaux de liège sera atteinte grâce à un rendement moyen de 12 quintaux par hectare. Mme Benrad a ajouté que l'opération de récolte du liège, confiée, cette saison, à l'Entreprise de génie rural d'El Kala, sera menée sur plusieurs zones forestières dont celles de Bouhadjar, d'El Kala, de Bougous, de Souarekh, d'El Aioune, de Dréan et de Boutheldja, cette dernière étant considérée comme «pionnière» dans la production de ce matériau naturel issu du chêne-liège.

APS

12,5 MILLIONS DE TONNES

# Pour une utilisation plus responsable

**D'après les estimations, les cultures et l'élevage représentent 10 millions de tonnes de plastique, viennent ensuite les pêches et l'aquaculture avec 2,1 millions de tonnes, puis le secteur des forêts avec 0,2 million de tonnes. La pollution plastique est devenue omniprésente dans les sols agricoles, menaçant la sécurité alimentaire, la santé des populations et l'environnement, selon la FAO.**

**E**n 2019, 12,5 millions de tonnes de matières plastiques ont été utilisées dans la production végétale et animale et 37,3 millions de tonnes dans les emballages alimentaires. Dans un rapport publié l'année dernière, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a mis l'accent sur la nécessité de développer de nouvelles solutions pour bénéficier d'une grande partie des avantages du plastique de manière plus écologique. Nous devons nous intéresser au plastique. Le plastique se révèle très pratique dans de nombreux aspects de notre vie, et l'agriculture ne fait pas exception. Il se retrouve partout, des plaques de semis aux tuyaux d'irrigation, en passant par les bidons de pesticides et les sacs contenant l'alimentation des animaux. Cependant, sa prolifération entraîne des problèmes environnementaux croissants, qui menacent la santé des sols, la qualité de l'eau et le bien-être des populations. Fin 2021, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié un rapport historique sur l'utilisation du plastique dans l'agriculture. D'après les auteurs du rapport, en 2019, 12,5 millions de tonnes de matières plastiques ont été utilisées dans la production végétale et animale et 37,3 millions de tonnes dans les emballages alimentaires. On estime que l'Asie, première consommatrice de plastique dans la production agricole, est responsable de près de la moitié de la consommation mondiale.

«D'après nos estimations, les cultures et l'élevage représentent 10 millions de tonnes de plastique, viennent ensuite les pêches et l'aquaculture avec 2,1 millions de tonnes, puis le secteur des forêts avec 0,2 million de tonnes», explique l'un des auteurs du rapport, Richard Thompson, spécialiste des plastiques agricoles et de la durabilité à la FAO.

«La demande mondiale de films plastiques utilisés pour les serres, le paillage et l'ensilage devrait augmenter de 50 pour cent d'ici 2030», a-t-il ajouté. Seule une petite partie des plastiques agricoles est récupérée et recyclée. La plupart sont enfouis ou jetés en plein air, ce qui nuit aux écosystèmes, à la diversité biologique et à la santé humaine. Dans un article, le site The Conversation, souligne que «le plastique est le troisième matériau de synthèse le plus produit après le ciment et l'acier. Entre 1950 et 2017, la production de plastique neuf a atteint 9 200 millions de tonnes et pourrait atteindre 34 milliards de tonnes en 2050.

«Le plastique connaît un grand succès, notamment en agriculture, où le matériau est prisé pour le paillage des cultures. L'enjeu : contrô-

ler la température du sol et le rayonnement solaire, limiter l'évaporation d'eau et empêcher le développement des mauvaises herbes (ou adventices). Des alternatives biodégradables existent, mais elles ne sont pas dénuées d'inconvénients...

## VERS DES PLASTIQUES BIODÉGRADABLES ET RECYCLABLES ?

Pour qualifier l'omniprésence du plastique, certains parlent de « plasticocène », sur le modèle de la construction du mot anthropocène. Sur tout le plastique produit depuis 1950, seuls 24 % sont encore en usage, 8 % ont été recyclés, et plus de la moitié (58 %) a été jetée (décharges ou autres) dans l'environnement. En bout de course, le plastique s'accumule l'environnement : dans les sols et dans les systèmes aquatiques. L'image du « continent de plastique » illustre bien le phénomène. À l'échelle macroscopique ou microscopique, les plastiques créent des risques pour de nombreux organismes et écosystèmes terrestres et marins. Le plastique possède de nombreux atouts : robuste, flexible, léger et bon marché. Une bénédiction pour l'industrie et les consommateurs, mais une malédiction pour l'environnement. Dans la production agricole, le paillage plastique permet de protéger les récoltes et d'augmenter les rendements de production. Grâce au « mulch » (paillis) de plastique, les agriculteurs peuvent prolonger la période de récolte et réduire les pertes. De quoi mieux contrôler l'humidité du sol, empêcher le développement des mauvaises herbes, limiter le recours aux pesticides, aux engrais, diminuer les besoins d'eau et même protéger le sol de l'érosion. De ce point de vue, l'application de paillis plastique contribue donc à la protection de l'environnement et à l'utilisation durable des ressources... Mais ce dernier présente aussi des aspects négatifs. D'abord parce que le plastique est produit à partir de pétrole, et que son usage en agriculture n'est pas très esthétique dans le paysage. La couverture du sol modifie aussi les écosystèmes de la flore et de la faune. Mais aussi parce que des fragments de plastique et de microplastique vont se retrouver dans les sols, pouvant être lessivés jusque dans les écosystèmes aquatiques. Il est donc essentiel de trouver des alternatives moins problématiques. Mais toutes les options ne sont pas des compromis acceptables.

## L'ENVERS DU DÉCOR

Que deviennent toutes ces matières plastiques après utilisation? D'après les données disponibles, seule une petite partie des plastiques

agricoles est récupérée et recyclée. La plupart sont enfouis ou jetés en plein air, ce qui nuit aux écosystèmes, à la diversité biologique et à la santé humaine.

Sans compter que de nombreux plastiques ne sont même pas éliminés. Par exemple, les agriculteurs utilisent fréquemment des films de paillage pour couvrir le sol afin de réguler la température, conserver l'humidité et lutter contre les mauvaises herbes. Ces films peuvent être difficiles à retirer après la récolte et laissent souvent des résidus plastiques dans le sol, ce qui provoque une érosion, une moins bonne infiltration de l'eau et une baisse de l'activité microbienne. Les plastiques abandonnés ont tendance à se dégrader en de plus petits particules, appelées microplastiques. Les microplastiques peuvent s'accumuler dans le sol et être nuisibles à des organismes utiles, tels que les vers de terre et les champignons mycorhiziens, dont la présence est essentielle à la santé des sols et à la croissance végétale. Ils peuvent aussi entrer dans les chaînes alimentaires et s'y accumuler, ce qui représente une menace pour la sécurité sanitaire des aliments, la sécurité alimentaire et potentiellement la santé humaine. «Nous devons mieux surveiller les quantités de matières plastiques qui sont utilisées et se répandent dans l'environnement. Il faut promouvoir des modèles plus responsables dans le secteur agricole, comme la bioéconomie durable et circulaire», déclare Lev Neretin, responsable du programme relatif à la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables.

## LES MICRO-PLASTIQUES MENACENT LA FERTILITÉ DES TERRES AGRICOLES

La présence de micro-plastique dans l'environnement est bien connue, notamment dans les cours d'eau, où leur présence met en danger la vie aquatique. De récentes recherches ont mis en évidence que les micro-plastiques seraient encore plus dangereux que prévu puisque leur taille, réduite à celle de microns, seraient alors encore plus invasive dans l'environnement et donc, encore plus dommageable. Des chercheurs se sont penchés sur l'état de la situation en agriculture et les risques pour les fonctions des sols et pour l'environnement naturel au sens large. De grandes quantités de macro, micro et nanoplastiques s'accumulent dans les sols et autres milieux récepteurs et par le fait même, s'infiltreront dans la chaîne alimentaire. Les scientifiques indiquent dans un article publié dans la revue Communications Earth & Environment qu'il faut mettre en place de manière urgente une utilisation plus durable des plastiques. Le professeur Kevin Wilkinson, du Département de chimie de l'Université de Montréal, a fait partie de ce collectif international de scientifiques. Dans une entrevue au UdeM Nouvelles, il a résumé les dangers et les moyens de réduire les plastiques. Ces derniers sont un terme génériques pour désigner un matériau comprenant un ou plusieurs polymères organiques et contenant des additifs. Les polymères traditionnels, tels que le polyéthylène, le polypropylène et le polychlorure de vinyle - ou PVC -, sont persistants dans l'environnement. S'ils sont utilisés en agriculture, ils peuvent se fragmenter en micro- et nanoplastiques susceptibles de s'accumuler dans les sols au fil du temps. Ils seront alors absorbés par les microorganismes présents dans le sol ou être transporté dans le milieu, tels que les cours d'eau. Le plastique est couramment utilisé pour les paillis. Ils sont alors composés de polyéthylène à basse densité, mais aussi peuvent contenir des éléments de PVC ou de copolymères éthylène-acétate de vinyle. S'ils ne sont pas entièrement enlevés



après utilisation, les assistants s'accrochent aux additifs contenus dans les paillis de plastique qui peuvent avoir une faible productivité et l'impact négatif sur la santé humaine. Les plastiques sont une petite partie de ce qui est consommé. L'utilisation de plastiques pour la récupération de produits biodégradables et additifs toxiques.

## LES PROBLÈMES DE LA BIOÉCONOMIE

Une bioéconomie basée sur l'utilisation de ressources renouvelables comme les champignons et les algues promet une économie plus durable. Cependant, il est important de noter que la production de bio-plastiques peut entraîner des problèmes de pollution et de santé humaine. Ces plastiques peuvent avoir une durée de vie plus longue que les plastiques traditionnels, ce qui peut entraîner une accumulation de déchets. De plus, les bio-plastiques peuvent contenir des additifs nocifs qui peuvent nuire à la santé humaine. Il est donc essentiel de trouver des alternatives plus durables et sûres.

UTILISÉES DANS LE MONDE

# Le sable du plastique en agriculture



ditions, les résidus plastiques per- cumulent dans le sol, tout comme chimiques qui peuvent s'échapper le plastique. Au fil du temps, ils ir des effets néfastes sur la pro- santé des sols. Les particules de nt aussi de taille suffisamment être absorbées par les plantes, tan- fragments de plastique plus gros xer à la surface des racines et être Les solutions reposent sur une plus durable des plastiques par la n et la réutilisation, les plastiques s et l'élimination progressive des ques.

## MESSES DÉCONOMIE

omie durable et circulaire repo- lisation efficace et responsable ces biologiques renouvelables, plantes, les algues, les champi- bactéries, ouvre des perspectives es pour réduire l'empreinte envi- le des plastiques agricoles. En ut s'agir tout simplement de sup- sation du plastique dans certains ple en ayant recours aux cultures re et aux résidus de végétaux tels e, plutôt qu'au paillage plastique. ossibilité est d'utiliser des plas- urcés, lesquels sont issus intégra- a partie de ressources biologiques. es peuvent être moins nocifs et pteinte environnementale et car- mportante que les équivalents ssile. Néanmoins, l'utilisation de biosourcés soulève encore des out, tri des déchets, biodégradabi- ostabilité. C'est pourquoi l'utilisa- uits biodégradables ou compos- euvent se décomposer grâce à des smes naturellement présents tels éries et des champignons, est tou- mandée dans certains cas pour et la pêche. On citera en particu- où le plastique ne peut être évité, r des matériaux réutilisables ou as, ni facilement retiré. En aval, la ion, à savoir l'utilisation d'orga- ts comme les plantes et les bacté-

ries pour lutter contre la contamination par les microplastiques et d'autres polluants, est un exemple d'application prometteuse de la bioéconomie pour limiter la pollution. En effet, plusieurs études ont confirmé que certains microorganismes et végétaux pouvaient éliminer des microplastiques et des nanoplastiques des sols ou de l'eau. Étant donné qu'une grande partie des déchets plastiques provient des systèmes agroalimentaires, la FAO s'emploie de plus en plus à mettre au point des solutions et à aider les États à gérer les plastiques agricoles de manière durable. On citera le projet de financement de la gestion et de la réduction de l'utilisation des produits agrochimiques (GEF FARM), financé par le Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre duquel la FAO accompagne le Kenya et l'Uruguay dans le renforcement de leurs politiques et cadres réglementaires afin de réduire l'utilisation et d'améliorer la gestion des produits agrochimiques et des plastiques dans l'agriculture. Dans le secteur des pêches, le projet de partenariats GloLitter, que la FAO dirige aux côtés de la Norvège et de l'Organisation maritime internationale, aide les pays en développement, dont les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), à prévenir et à réduire les déchets marins. Le programme soutient le renforcement des capacités, les réformes stratégiques et institutionnelles, la gestion des déchets dans les ports, la prévention de l'abandon d'engins de pêche et le développement des partenariats public-privé et des pratiques optimales. Les plastiques biosourcés ou des matériaux de remplacement biodégradables, tels que des déchets non comestibles de bananes, sont des solutions prometteuses pour réduire l'empreinte environnementale des plastiques agricoles. La FAO aide les pays à mettre au point un traité juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique. La question du plastique figurant parmi les grandes priorités environnementales, la FAO assiste les pays dans le cadre des délibérations du Comité intergouvernemental de négociation, chargé d'élaborer un traité juridiquement contraignant sur l'élimination de la pollution plastique. La FAO prend également la tête des efforts mondiaux visant à définir un code de conduite volontaire sur

l'utilisation durable des plastiques dans l'agri- culture.

## UNE FORMATION SUR LA VALORISATION DES SACHETS PLASTIQUES

La FAO, en collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI), a initié un atelier de formation sur la valorisation des déchets plastiques, lundi 15 avril 2024, à Abidjan à l'endroit des acteurs de la pêche notamment des organisations de mareyeuses dans le cadre du projet GloLitter, financé par le gouvernement norvégien. L'atelier de formation, qui prendra fin ce mardi 16, fait partie d'un processus plus large de renforcement des capacités des femmes dans la valorisation des déchets plastiques en milieu de pêche maritime artisanale afin de réduire la quantité de déchets créés dans le secteur et d'encourager le recyclage du plastique. De façon spécifique, il s'agira de faire connaître le contexte institutionnel et juridique de gestion de l'insalubrité en Côte d'Ivoire et dans le domaine de la pêche maritime y compris échanges avec l'Agence nationale de gestion des déchets (ANAGED), sensibiliser les participants sur l'impact des déchets plastiques et la nécessité de s'engager dans la bonne gestion des déchets plastiques, connaître les différents types de plastique et les méthodes de tri et de gestion du plastique. Au nom de l'agence onusienne, Juliette Kokola, consultante pour le projet GloLitter à la FAO Côte d'Ivoire, a relevé que le projet développera des mécanismes de durabilité pour soutenir la transition des secteurs du transport maritime et de la pêche vers un avenir sans plastique. Le directeur de l'administration des gens de mer à la direction générale des Affaires maritimes et portuaires, colonel Flora Dominique Gbei, point focal national du projet GloLitter, a révélé qu'un plan stratégique a été mis en place par l'Etat de Côte d'Ivoire comprenant un comité national de lutte contre la pollution plastique. Au nom du ministre des Ressources animales et halieutiques, la conseillère technique Mme Fadiga Kaly Diarrassouba a rappelé que les plastiques jetés dans la nature se retrouvent dans l'eau et sont ingérés par les êtres vivants dans le milieu marin.

Prévu pour s'étendre sur trois ans, le projet GloLitter, débuté en décembre 2020 en Côte d'Ivoire, est étalé sur cinq ans. La Côte d'Ivoire, pays côtier de l'Afrique de l'Ouest, produit plus de 400.000 tonnes de déchets dont 280 tonnes de déchets plastiques par jour pour la ville d'Abidjan, où seulement 10% sont ramassés et à peine 2 à 3% sont recyclés.

## DES ALTERNATIVES BIODÉGRADABLES PARFOIS PIRES

L'industrie tente généralement de résoudre le problème de la pollution plastique agricole en utilisant des paillages plastiques biodégradables. Ces derniers ont toutefois plusieurs inconvénients : moins solides, ils peuvent libérer davantage de matière plastique dans le sol. L'utilisation de paillage en plastiques biodégradables suggère une production agricole durable. Mais leur biodégradabilité et les émissions de plastique qu'ils entraînent dans l'environnement constituent des sujets de préoccupation. Pour être qualifié de plastique biodégradable, un matériau doit pouvoir être transformé en CO<sub>2</sub>, eau et biomasse par des micro-organismes en moins de 24 mois. Cette aptitude à la dégradation est généralement vérifiée en laboratoire dans des conditions contrôlées. Le problème ? C'est qu'il n'y a pas assez de preuves pour s'assurer que cela fonctionne aussi bien dans le vrai sol sans impacter négativement son écosystème... Si les plastiques biodégradables ne le sont pas suffisamment, alors ils peuvent s'accumuler dans le sol. Des recherches supplémentaires sont donc requises avant d'affirmer que les paillis plastiques biodégradables constituent une alternative intéressante aux paillis plastiques non biodégradables. Dans certains cas, des alternatives comme le paillage végétal) peuvent être intéressantes, mais elles sont généralement moins efficaces contre la prolifération des mauvaises herbes et pour conserver la chaleur au sol. De nouvelles technologies (par exemple, le paillis de cellulose ou les films de paillis liquides) sont également en cours de développement. Mais pour l'instant, ces options restent moins intéressantes que les paillis en plastique. "Les scientifiques travaillent au développement de matériaux nouveaux qui combinent les avantages des plastiques les plus robustes, tout en pouvant se dégrader rapidement dans l'environnement. Or, il est difficile de combiner les deux caractéristiques. Pour l'heure, cela nécessite des technologies sophistiquées et des coûts de production encore très élevés", selon le site The Conversation. "L'augmentation de la stabilité et de la résistance à la traction du paillage plastique est une autre stratégie pour réduire ses émissions de plastique dans l'environnement. Pour cela, on peut soit améliorer la structure chimique du film plastique, soit tout simplement en augmenter l'épaisseur. C'est ce que montre une étude récente que j'ai menée, qui s'intéressait à la situation en Allemagne. En effet, on observe que des films de paillage épais, de l'ordre de 50 micromètres d'épaisseur, libèrent moins de plastique dans l'environnement que des films plus fins. Remplacer un film de paillage plastique de 20 micromètres d'épaisseur par un film de 30 ou 40 micromètres peut ainsi réduire les émissions de plastique. Cependant, l'augmentation de cette épaisseur entraîne des coûts plus élevés et une augmentation des quantités de plastique totales étendues dans les champs. Des systèmes efficaces de recyclage des films de paillage usagés peuvent permettre de lutter contre l'augmentation des déchets plastiques. Une initiative existe déjà en Allemagne pour recycler les films de paillage usagés", souligne la même source.

Par A.B. et Agences

## COOPÉRATION

LA TUNISIE ET L'ITALIE  
DISCUTENT  
DU DÉVELOPPEMENT  
DES CAPACITÉS MILITAIRES

Le ministre tunisien de la Défense, Imad Mamish, a discuté mardi dernier avec son homologue italien, Guido Crosetto, du développement des capacités militaires des deux pays. C'est ce qui ressort de la 25e réunion de la Commission militaire mixte tuniso-italienne, qui s'est tenue lundi et mardi dans la capitale Tunis. Selon un communiqué du ministère tunisien de la Défense, Mamish a exprimé, à l'issue de la réunion, sa "satisfaction quant à l'atmosphère positive dans laquelle se sont déroulés les travaux de la Commission".

Mamish a salué "le soutien italien dans les domaines militaire et du développement et les résultats positifs des activités militaires mises en œuvre au cours de l'année 2023". Il a également salué "les efforts des deux parties pour fournir des facteurs de succès aux activités programmées d'intérêt commun pour l'année 2024, qui contribueront au développement des capacités opérationnelles des institutions militaires des deux pays".

Pour sa part, Crosetto a fait part de sa "satisfaction du succès de la réunion et des discussions importantes qui s'y sont déroulées entre les délégations des deux pays, qui ouvriront de nouveaux horizons pour la poursuite de la coopération entre les deux pays". Selon la Défense tunisienne, les travaux de la Commission militaire mixte tuniso-italienne se tiennent chaque année, en alternance dans les deux pays.

La tenue de la Commission militaire entre les deux pays s'est faite 4 jours après la visite de la Première ministre italienne en Tunisie, la quatrième en moins d'un an.

In Agence Anadolu

## REPRISE DE VOLS DIRECTS

LA LIBYE ET LE QATAR METTENT  
À JOUR DE VIEUX ACCORDS  
AÉRIENS

Après la Turquie, la reprise de vols qataris devrait aider à rétablir la confiance des grandes compagnies aériennes en la Libye, pour un retour du trafic dans les aéroports du pays. La Libye et le Qatar ont récemment mis à jour des conventions sur les services aériens datant d'avril 2004. Les deux pays ont également paraphé un mémorandum d'entente pour permettre à leurs transporteurs nationaux d'exploiter un nombre illimité de vols de passagers et de fret par semaine, avec tous les types d'avions sans restriction.

Ces accords s'alignent sur la politique d'expansion de Qatar Airways et interviennent dans un contexte où la Libye tente de relancer l'industrie de l'aviation civile, maintenant que les tensions politiques se sont apaisées. Les aéroports du pays sont en effet déserts depuis 2014 où la guerre avait alors pris des proportions inquiétantes, entraînant l'inscription du pays sur la liste noire de l'Union européenne. Ces derniers mois, les autorités libyennes en charge de l'aviation civile ont entamé un lobbying auprès des pays européens pour la reprise de liaisons directes avec le vieux continent, ce qui a abouti à la relance de vols avec des compagnies italiennes et récemment Turkish Airlines.

In Agence Ecofin

## CAMEROUN

Un accord de 2,7 millions \$ avec la FAO  
pour renforcer la sécurité alimentaire

L'argent va servir à acquérir et distribuer près de 5 000 kits d'intrants aux petits agriculteurs et éleveurs en vue de renforcer la sécurité alimentaire.

Le Cameroun et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ont signé, ce 22 avril à Yaoundé, un accord-cadre d'une valeur de plus de 1,617 milliard de FCFA (soit 2,7 millions \$) pour soutenir les petits exploitants agricoles camerounais. L'accord a été paraphé d'une part par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural (Minader), Gabriel Mbairobe, et d'autre part, par le coordonnateur sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale, Athman Mravili, en présence du directeur général de l'institution onusienne, Qu Dongyu, en visite officielle au Cameroun.

L'accord porte sur le renforcement des capacités de production des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience. Il couvre les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord, apprend-on. Le ministre de l'Agriculture a expliqué que cette enveloppe sera structurée en trois volets. Le premier volet, relatif à l'appui au développement des petites unités de production agricole, vise l'acquisition et la distribution de 3 950 kits d'intrants dans les filières banane-plantain (1 500), igname (1 000), manioc (1 000) et cultures maraîchères (450) dans la région de l'Est.

Le second volet concerne l'appui au développement des petites unités de production animale, aquacole et halieutique. Il porte sur l'acquisition et la distribution de 900 kits d'intrants de production dans les filières lait (100), volaille traditionnelle (200), poulet de chair (100), œuf de table (100), porc (100), petits ruminants (200), miel (100) et la vacci-



nation de 150 000 volailles traditionnelles.

Le dernier volet porte sur l'assistance technique aux pratiques de gestion durable. Il consiste en la promotion de l'agriculture intelligente face au changement climatique, avec 8 000 bénéficiaires à former dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord. Il est aussi question du renforcement des capacités techniques de 4 100 éleveurs à travers l'approche « champ-école paysan et de production climatointelligentes », ainsi que la mise en place de 20 champs fourragers et de 20 km de balisage des couloirs de transhumance et des pistes à bétails pour la région de l'Est. Dans son discours de circonstance, Gabriel Mbairobe a déclaré que l'agriculture constitue l'une des priorités

du Cameroun dans sa marche vers l'émergence, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations constitue l'un de ses piliers.

« Comme bien d'autres pays dans le monde, le Cameroun a subi d'importants chocs exogènes et endogènes qui ont mis à mal son système alimentaire.

De la pandémie de la Covid-19, en passant par les répercussions de la crise russo-ukrainienne, les chocs climatiques, les oiseaux et criquets granivores, la destruction de plantations par les pachydermes, ainsi que les nombreux conflits agriculteurs et éleveurs, l'on a assisté à une augmentation significative des personnes et en insécurité alimentaire dans certaines régions du pays », a énuméré le membre du gouvernement. Selon les prévisions offi-

cielles, l'on estime que quelque 3,4 millions de personnes auront besoin d'une assistance humanitaire au Cameroun en 2024, dont 2,3 millions de personnes parmi les plus vulnérables. À noter que cet accord avec la FAO s'inscrit dans le cadre du Projet d'urgence de lutte contre la crise alimentaire (Pulcca) qui bénéficie d'un financement de 100 millions \$ de la Banque mondiale. Le but de ce projet est de contribuer à atténuer les impacts à court terme de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones ciblées, tout en renforçant simultanément la résilience économique, climatique et communautaire à long terme dans les régions du Nord, de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Adamaoua et de l'Est.

In Agence Ecofin

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Nigeria sollicite 2,25 milliards de  
dollars auprès de la Banque mondiale

Le Nigeria a fait une annonce majeure dans le cadre des réunions annuelles de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à Washington. Le pays a officiellement sollicité un prêt de 2,25 milliards de dollars auprès de la Banque mondiale. Cette démarche vise à renforcer les finances nationales et à soutenir le développement économique du Nigeria. Selon un communiqué récent émis par le gouvernement nigérian

samedi dernier, le pays attend l'approbation de sa demande de prêt par le conseil d'administration de la Banque mondiale, prévue pour le mois de juin. Le ministre des Finances, Wale Edun, a également mentionné dans le communiqué que le Nigeria envisage d'émettre des obligations diaspora plus tard cette année. Cette initiative vise à attirer des devises étrangères essentielles pour renforcer l'économie nationale. Bien que la Banque

mondiale n'ait pas encore réagi au communiqué officiel du gouvernement nigérian, il est précisé que les fonds demandés incluraient 1,5 milliard de dollars pour des politiques de développement et 750 millions de dollars pour des programmes à résultats. Ces investissements visent à promouvoir la croissance économique et à améliorer les conditions de vie des Nigériens. Par ailleurs, dans son rapport de suivi budgétaire publié la

semaine dernière, le FMI a fait une projection concernant la dette publique du Nigeria. Le rapport prévoit une légère augmentation du ratio dette publique/PIB du pays pour l'année 2024. Ce ratio passerait de 46,3 % en 2023 à 46,6 % en 2024. Cette projection souligne l'importance des mesures prises par le Nigeria pour gérer sa dette et maintenir la stabilité économique dans un contexte mondial complexe.

In Africanews

MATCH USMA/RS BERKANE :

# La CAF prend une décision



**La Caf s'active pour que la décision soit prise rapidement car le match retour se jouera le 28 avril prochain. Le TAS doit également statuer sur cette affaire bien avant cette confrontation.**

La décision de la Confédération africaine de football (CAF) concernant le match USM Alger-RS Berkane, initialement prévu dimanche dernier à Alger pour le compte de la demi-finale aller de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), et non joué en raison du refus des joueurs du club marocain d'entrer sur le terrain, était attendue hier, a indiqué l'ancien arbitre international algérien Mohamed Zekrini, rapporte l'APS. «Du point de vue réglementaire et en raison de l'approche du match retour entre l'USMA et le RS Berkane, prévu le 28 avril, la Confédé-

ration africaine de football (CAF) doit rendre sa décision finale sur le match qui n'a pas eu lieu en date et lieu fixés auparavant. Cela après la lecture des différents rapports qui lui seront remis par les officiels désignés pour le match», a indiqué à l'APS, Mohamed Zekrini, connu pour sa maîtrise du volet de l'arbitrage international. L'ancien arbitre international a expliqué que les quatre officiels désignés pour la rencontre sont tenus, comme il est d'usage de rédiger leurs rapports sur le terrain chacun, selon la tâche qui lui a été attribuée. «L'arbitre principal est tenu tout d'abord d'envoyer ce qu'on appelle, un rapport flash qui est rempli sur place dans les vestiaires, où il doit signaler que le match n'a pas eu lieu suite au refus de l'équipe de Berkane de pénétrer sur le terrain pour jouer le match. Ensuite, une fois à l'hôtel en Algérie, il rédigera son rapport détaillé avec tous les faits depuis la réunion technique qui précède

de le match, jusqu'à sa constatation du non déroulement de la rencontre, en mentionnant le refus de l'équipe de Berkane d'entrer sur le terrain et ses raisons», a détaillé Zekrini. Selon l'interlocuteur, il y aura aussi les rapports du commissaire du match, du coordinateur et de l'assesseur (l'évaluateur des arbitres). Et d'ajouter: «après la notification aux deux clubs de la décision de la CAF, l'équipe pénalisée aura le droit de faire appel de cette décision au niveau de la commission de recours de l'instance africaine et si celle-ci confirme la première décision, le club peut, alors, porter son recours au TAS (Tribunal sportif arbitral) de Lausanne dont la décision sera irrévocable et applicable». Interrogé sur le rôle de la FIFA dans cette affaire, l'ancien arbitre international algérien a expliqué que cette dernière peut être saisie par le TAS à Lausanne pour plus d'informations et d'explications. A une question sur la

possibilité de faire rejouer le match sur un terrain neutre, Zekrini a souligné que «cette hypothèse n'a pas d'assise. Là aussi, la réglementation est claire, une décision pareille ne peut être possible que s'il s'agit d'un match barrage, alors que pour la rencontre USMA-RS Berkane ce n'est pas le cas», a-t-il expliqué. «Cette affaire est très délicate et a dépassé le cadre sportif. La loi 4 du football relative à l'équipement des joueurs, est claire et dénote que l'équipement ne doit présenter aucun slogan, inscription ou image à caractère politique, religieux, personnel ou publicitaire autre que le logo du fabricant», a conclu Mohamed Zekrini. Il faut ajouter à cette loi, l'article 50 de la Charte olympique du Comité international olympique (CIO), dans son alinéa 2: «aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique».

R.S

## COUPE D'ALGÉRIE DE CYCLISME SUR ROUTE : VICTOIRE EN CLM DE MANSOURI EN SENIORS ET HAMZIOUI EN JUNIORS

Le contre-la-montre individuel de la Coupe d'Algérie 2024 de cyclisme sur route, disputé mardi à Biskra (Sud-Est) a été remporté par Salah Hamzioui (MC Alger) chez les juniors et Hamza Mansouri (Madar Pro-Cycling Team) chez les seniors. La course des seniors s'est déroulée sur une distance de 19,8 kilomètres et Hamza Mansouri a été le premier à franchir la ligne d'arrivée, avec un chrono de 26 minutes 15 secondes et 44 centièmes, devant Nasr-Allah Essemiani (Club de Dély Brahim), entré en deuxième position avec un chrono de 27:01.71, au moment où Hamza Yacine, sociétaire du Madar Pro-Cycling Team, s'est contenté de la troisième place, avec un chrono de 27:01.73. La course des juniors s'est déroulée, également, sur une distance de 19,8 kilomètres et Hamzioui l'a bouclée en 28 minutes, 14 secondes et 94 centièmes. Il a devancé ainsi Mohamed Amine Hamzaoui, du Club de Bir Touta, entré en deuxième position, avec un chrono de 28:54.48, alors que Mohamed Abdeldjalil Boutebba, du club local Union El Kantara, a pris la troisième place, avec un chrono de 29:04.99. Au total, 75 cycliste (messieurs), représentant 19 clubs, de différentes wilayas d'Algérie ont pris le départ de ce contre-la-montre individuel (juniors / seniors). Mercredi matin aura lieu la deuxième étape de cette Coupe d'Algérie de cyclisme sur route, et elle consistera en une course en ligne, prévue sur un circuit fermé dans la ville d'El Tarf. «Les juniors seront appelés à parcourir 94.6 km, alors que les seniors devront en faire 111.8 km», ont détaillé les organisateurs dans un communiqué. Les épreuves des (seniors/dames), initialement prévues en même temps que celles des messieurs, ont été reportées à une date ultérieure pour des raisons organisationnelles.

APS

## ATHLÉTISME : LA 7<sup>E</sup> JOURNÉE ELITE & JEUNES TALENTS SPORTIFS LE 27 AVRIL À BÉJAÏA

La septième Journée Elite & Jeunes Talents Sportifs d'athlétisme se déroulera le 27 avril courant, au stade de Souk El Tenine à Béjaïa, a annoncé lundi la Fédération algérienne de la discipline (FAA). Les six précédentes journées s'étaient déroulées au SATO du stade 5-Juillet et cette septième journée est donc la première à se dérouler hors de la wilaya d'Alger. Trois parmi les six premières journées s'étaient déroulées en soirée, pendant le mois de Ramadan, et certains athlètes en avaient pleinement profité, soit en établissant de nouveaux records nationaux dans leurs spécialités respectives, ou alors en réalisant les minima de participation à certaines compétitions internationales à venir, particulièrement chez les jeunes. Parmi ces compétitions, les Championnats arabes des moins de vingt ans (U23), prévus du 7 au 11 mai à El Ismaïlia (Egypte), et les Championnats du monde de la même catégorie d'âge, prévus du 26 au 31 août à Lima (Pérou). Le dernier délai pour confirmer les engagements dans cette septième Journée Elite & Jeunes Talents Sportifs a été fixé au mercredi 24 avril courant, à 23h59, a-t-on encore appris de même source. Plusieurs épreuves de course, de saut et de lancer sont inscrites au programme de cette compétition, ouverte aux catégories U18, U20 et seniors, messieurs et dames.

APS

## Athlétisme : l'élite algérienne se prépare pour les JO à l'étranger

Une vingtaine d'athlètes (messieurs et dames), représentant l'élite de l'athlétisme algérien, ont choisi de peaufiner leur préparation à l'étranger, particulièrement en Turquie, en prévision des importantes échéances internationales à venir, à leur tête les Jeux olympiques d'été qui auront lieu à Paris (France) du 26 juillet au 11 août prochains. Le vice-champion du monde du 800 mètres Djamel Sedjati et ses coéquipiers Yacine Hethat, Amine Derabli et Fouad Hamada se trouvent depuis le 5 avril courant à Doha (Qatar), pour un stage bloqué qui s'étendra jusqu'au 30 avril, sous la direction du coach Amar Bénida. De son côté, la lanceuse de marteau Zahra Tatar a jeté son dévolu sur l'île Maurice, où elle se trouve depuis le 7 avril courant, en compagnie de son entraîneur Hakim Toumi, pour un stage bloqué qui s'étendra jusqu'au 22 mai. Le lanceur de disque Oussama Khenouci, lui, a choisi la Hongrie pour effectuer son stage, du 15 avril au

15 mai, alors que le triple sauteur Yasser Mohamed Tahar Triki a opté pour la ville turque d'Antalya, pour un stage programmé du 25 avril au 5 juin. L'athlète du CR Belouizdad sera encadré en Turquie par l'entraîneur Aït Amar. Idem pour Zouina Bouzebra, l'autre lanceuse de marteau, qui a choisi elle aussi la ville d'Antalya pour effectuer son stage de préparation, tout comme le hurdler Amine Bouanani qui (110m/haies) et les demi-fondistes Slimane Moula, Zine El Abidine Lagoune et Amazigh Amroune. Le stage de Bouzebra est prévu du 24 avril au 24 mai, sous la direction du coach Khaled Belmihoub, alors que celui de Bouanani débutera le 25 avril courant et se poursuivra jusqu'au 28 mai, au moment où celui des demi-fondistes a débuté le 16 avril courant, et s'étendra jusqu'au 15 mai prochain. Ils seront tous les trois sous la direction du coach Sid Ali Sabour. Le groupe dirigé par l'entraîneur Réda Abdenouz, et qui se compose des

demi-fondistes Mohamed Ali Gouaned, Ramzi Abdenouz et le jeune Haïthem Chenitef se trouve également à Antalya depuis le 15 avril courant, pour un stage bloqué qui s'étalera jusqu'au 15 mai prochain. De son côté, le coach Saïd Ahmim a choisi Antalya pour apporter les derniers réglages à la préparation de ses athlètes, notamment, Hicham Bouchicha, Billel Tabti et El Hadi Lameuch. Leur stage a débuté le 1er avril courant et prendra fin le 21 mai prochain. Enfin, le coureur Salim Keddar a jeté son dévolu sur la France pour un stage bloqué du 27 avril au 31 mai, alors que le hurdler (400m/haies) Abdelmalik Lahoulou a choisi le Portugal, pour un stage prévu du 4 mai au 3 juin 2024. Outre l'athlétisme, le sport algérien a déjà réussi à qualifier plusieurs autres athlètes, dans d'autres disciplines, comme le cyclisme, la gymnastique, la lutte, la boxe et l'aviron, en attendant peut-être d'autres spécialités, comme le judo.

APS

LU POUR VOUS :

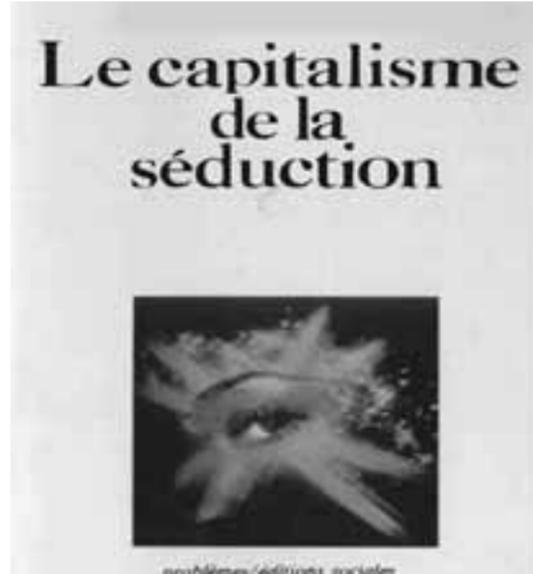
# CONSOMMER À EN MOURIR OU «LE CAPITALISME DE SÉDUCTION»

**La logique marchande a perverti le monde, tout le monde. Si on observe notre métier même, le noble métier d'informer, que peut-on en dire ? Seulement qu'il a été happé par la logique marchande, celle des ventes, de la promo et de la rentabilité. Aucune hauteur intellectuelle, aucune perspective médiatique ne viennent perturber la léthargie ambiante. On vend, on vend, et on rentabilise, et c'est la fin des fins.**

On peut parler des domaines de culture, des arts, des sports, voire même de la religion, avec le même constat alarmant. C'est justement un des thèmes développés par Michel Clouscard dans l'ensemble de ses livres de sociologie.

« L'initiation mondaine à la nouvelle civilisation marchande, le système de dressage anthropologique au capitalisme du plan Marshall et des Trente Glorieuses : voilà ce que s'emploie à décrire cet ouvrage ». C'est en ces termes que s'ouvre la préface de *Capitalisme de la séduction* de Michel Clouscard, initialement publié en 1981 et réédité en 2015 par les éditions Delga. Son auteur, né en 1928 et mort en 2009, était un proche du PCF, mais aussi et surtout le théoricien critique du libéralisme libertaire. Clouscard sous-titre justement cet ouvrage « critique de la social-démocratie libertaire », qu'il définit comme stade avancé du capitalisme ayant produit un « marché du désir » dans une société où se confondent libéralisme et liberté. Vendu à des dizaines de milliers d'exemplaires, cet ouvrage donne des clés de compréhension du monde contemporain dans le contexte du capitalisme

d'après-guerre. À travers son analyse du « mondain », compris comme un nouveau moyen de démarcation de la bourgeoisie reconstituée et des classes dominantes, Michel Clouscard s'emploie à démontrer que l'idéologie conditionne la sensibilité, que la consommation de masse est empliée de l'idéologie capitaliste. Surtout, il démontre comment cette dernière est parvenue, en s'immisçant dans la culture, à faire de la consommation de masse le seul projet de vie désirable, sans alternative envisageable. Selon Michel Clouscard, le point de départ se situe dans le plan Marshall et dans son importation en France, à l'origine d'une nouvelle société de consommation. Ce nouveau modèle de société, qui vient remplacer le modèle traditionnel, est une société dans laquelle le consommateur est amené à perdre la notion de production, à se déconnecter de son procès, et dont l'objectif devient l'accès au « ludique, au libidinal et au marginal ». Une consommation empreinte de l'idéologie capitaliste où l'on promeut la frivolité en opposition au sérieux du travail et de la société industrielle. Au fil de l'ouvrage, l'auteur mentionne des mœurs pouvant paraître



anodines, mais intrinsèquement liées à la nouvelle société de consommation. Il analyse les mœurs mais aussi « le terrain idéologique et politique », afin de saisir comment le désir a pu accéder au pouvoir culturel. Clouscard propose finalement un parcours de « l'initiation mondaine » en plusieurs temps jusqu'à l'intégration parfaite dans le système. Il entend livrer une anthropologie de la société capitaliste depuis la Libération jusqu'à l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, période à laquelle

Clouscard écrit son ouvrage. Sa démarche prend pour point de départ l'analyse de l'initiation au système, à la civilisation capitaliste, ainsi que son essence, sa culture, ses valeurs et ses mœurs, afin de saisir les fondements de cette civilisation. Tout d'abord, la mondanité représente à elle seule la base du système, à savoir les principes de mode, de démode et de démarcation, nécessaires au fonctionnement de la société de consommation capitaliste.

Ensuite, le « ludique », le « libidinal » et le « marginal » représentent les produits de cette mondanité, l'essence de la société du désir : le ludique par l'usage d'objets amusants dans l'enfance, le libidinal à l'adolescence. On retrace ainsi, par l'analyse de certains objets propres au système et à leurs usages, comment l'idéologie permissive du capitalisme s'insère dans les esprits.

I. Med Amine

## BIO-EXPRESS

### L'HOMME, L'ŒUVRE

Michel Clouscard, né le 6 août 1928 à Montpigner (Tarn) et mort le 21 février 2009 à Gaillac (Tarn), est un sociologue et philosophe français. Proche du Parti communiste français, il est notamment connu pour sa critique du libéralisme libertaire en tant que stade actuel du capitalisme. Opposant au capitalisme, démarqué du stalinisme, critique de l'évolution des idées de progrès confrontées aux mutations libérales de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, son œuvre se rattache à la pensée de Rousseau, Hegel et Marx dont il montre les liens et l'unité. Développant une recherche philosophique autour de l'idée de contrat social, Michel Clouscard a postulé que « le principe constitutif de toute société est la mise en relation de la production et de la consommation ». Sa contribution visait à fournir une base conceptuelle pour penser une philosophie politique démocratique et autogestionnaire permettant le dépassement de la gestion des richesses, des nations et de l'éducation politique des

citoyens par la classe capitaliste. Michel Clouscard a d'abord été un athlète de haut niveau : il fut présélectionné en 1948 pour les Jeux olympiques d'été de 1948 à l'épreuve du 200 mètres. Michel Clouscard est surveillant et professeur de français de 1965 à 1975 au lycée Jacques-Decour à Paris. Ses études universitaires en lettres et philosophie s'achèvent par l'Être et le Code, une thèse soutenue en 1972 et publiée en Belgique par les Éditions Mouton.

#### Œuvres :

- L'Être et le Code, 1972 ;
- Néo-fascisme et idéologie du désir : Les Tartuffes de la révolution, 1973 ;
- Le Frivole et le Sérieux : vers un nouveau progressisme, Albin Michel, 1978 ;
- Le Capitalisme de la séduction - Critique de la social-démocratie, Éditions sociales 1981 ;
- La production de l'« individu », Éditions Delga, 2011, etc.

I.M.

## LES EUROPÉENS AUX BOTTES DES AMÉRICAINS

### Ou la soumission par le Plan Marshall

Mis en place à partir de 1947, le plan Marshall constitue une série de prêts accordés par les États-Unis aux pays européens, afin de les aider à se reconstruire après la guerre, non sans contreparties. Pour Clouscard, le plan Marshall constitue une soumission d'abord économique, puis culturelle, esthétique et philosophique de l'Europe aux États-Unis. Il aurait permis de produire des consommateurs, afin de vendre les surplus de production américains, qu'ils soient alimentaires, vestimentaires, ou bientôt électroménagers. L'impérialisme du plan Marshall a greffé une économie de l'abondance sur une économie de la rareté, réalisant au passage l'assemblage de l'économique et du culturel. Ces considérations ne sont pas sans rappeler la vision de la postmodernité de Jameson et d'Anderson, et l'influence de l'américanisation dans le domaine culturel. Le plan Marshall aurait ainsi relevé d'une véritable stratégie de séduction.

En plus d'un nouveau mode de production de l'abondance, la déculpabilisa-

tion des achats hors de portée des familles et la mise en place du ludique faisant le jeu du capitalisme ont été le « surplus » incitant à l'achat du plan Marshall, qui « tient les deux bouts » : « le pain et le jeu », la « machine et le rêve américain ». Le ludique de la nouvelle bourgeoisie, qui dénonce le sérieux de la société industrielle, se moque ainsi de la bourgeoisie traditionnelle de l'ancien capitalisme concurrentiel. La promotion du ludique devient alors la dénonciation de l'oppression bourgeoise.

À présent, puisque n'importe qui peut s'offrir le luxe du gaspillage, on peut prétendre « se mettre en dehors de l'argent », en accédant à la consommation mondaine. Le néo-capitalisme permet de jouir sans avoir, ultime stratégie de la séduction, car « qui s'offusquerait d'usages insignifiants » ou « entreprendrait une croisade » contre la « banalité quotidienne » ? Clouscard se montre également très critique vis-à-vis de Mai 68, un « Cheval de Troie du néo-libéra-

lisme », ouvrant la voie à une société de consommation et de croissance au nom d'intérêts bien éloignés de la véritable lutte des classes.

L'enfant spontané s'opposerait à la société de consommation, mais en réalité, l'enfant s'abandonne à celle-ci, et les raisons, pour Clouscard, sont anthropologiques : l'éducation est censée soumettre le « principe de plaisir » au principe de réalité. Dans le système capitaliste, on assiste au contraire à la toute-puissance du « principe de plaisir ». L'enfant profite d'un progrès sans donner aucun travail, dans la totale ignorance du travail nécessaire à la production des biens qu'il consomme.

C'est cette logique que le système cherchera à prolonger par-delà l'enfance : « le capitalisme veut que nous restions

des enfants [...] englués dans cette ignorance. [...] La pédagogie du système exalte cette gratuité ». Le système souhaite et semble être parvenu, d'après Clouscard, à nous déconnecter des logiques de production. L'analogie du flipper apparaît comme métaphore du système actuel : on ne gagne rien, si ce n'est « l'incommensurable satisfaction de rejouer ». La gratuité de l'enjeu est l'essence du jeu, au contraire du travail, « toujours intéressé ».

« La jouissance n'est plus dans la thésaurisation mais dans l'usage de l'objet ». La stratégie du système capitaliste consiste à étendre à toute la société cette logique de la consommation. Le pouvoir du capitalisme a été d'offrir ce luxe suprême au premier venu : casser, gaspiller, jeter, est à la portée de tous.

I.M.

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE**  
**DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU**  
**DE LA WILAYA DE BOUMERDES**  
 NIF : 4220600035007  
**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacité minimale N° : /01/2024**

La Direction des ressources en eau de la Wilaya de Boumerdes lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour le projet « REALISATION DE LA STATION D'EPURATION DU PARC INDUSTRIEL DE LARBAATCHA (WILAYA DE BOUMERDES) »

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges, auprès de la Direction des ressources en eau de la Wilaya de Boumerdes, cité Administrative de la wilaya Bureau N° : 20, deuxième (2<sup>ème</sup>) étage.

**Conditions d'éligibilité**

Pour que l'offre soit éligible, les soumissionnaires doivent répondre aux conditions suivantes :

**1. Soumissionnaire seul :**

**Première condition C1 : Capacités professionnelles**

Les soumissionnaires seuls doivent obligatoirement déposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie VIII ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique, selon les codes 34-708 relatif au traitement des eaux ou (34-705 et 34-709) relatifs respectivement aux travaux d'évacuation des eaux usées et équipements électromécaniques et hydrauliques.

**Deuxième condition C2 : Capacités financières**

Les soumissionnaires seuls doivent avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen, des trois années d'exercice (2020,2021 et 2022), supérieur ou égal à 500 000 000,00 DA.

**Troisième condition C3 : Capacités techniques**

Avoir réalisé ou participé à la réalisation du Génie civil et la fourniture et montage des équipements de :

- Une (01) station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à 10 000 Eq.h ou d'un débit journalier de 1 200 m<sup>3</sup>;
- Ou
- Une (01) station de traitement des eaux de barrage d'un débit supérieur ou égal à 15 000 m<sup>3</sup>.

**NB-** La condition C3 doit être justifiée par des attestations de bonne exécution qui comporte les caractéristiques techniques ou les informations sollicitées délivrées par les **Maîtres d'Ouvrage étatiques concernés**. Dans le cas d'une référence ou le projet a été réalisé par un groupement momentané d'entreprises, l'attestation y afférente ne sera prise en considération que si le protocole d'accord notarié relatif au projet en question est joint dans l'offre.

- Le soumissionnaire doit présenter une caution de soumission supérieure à 1% du montant de son offre, si l'offre dépasse un milliard de dinars algériens. La non présentation de cette caution dans le contenu de l'offre entraîne systématiquement l'élimination du soumissionnaire.

**2. Soumissionnaire en groupement solidaire :**

**1/ Le chef de file :** considéré comme membres du groupement majoritaire doit répondre aux conditions suivantes :

**Première condition C1 : Capacités professionnelles**

Le chef de file doit obligatoirement déposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie VIII ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique, selon les codes 34-708 relatif au traitement des eaux ou (34-705 et 34-709) relatifs respectivement aux travaux d'évacuation des eaux usées et équipements électromécaniques et hydrauliques.

**2/ Les membres du groupement doivent répondre aux conditions suivantes :**

**Première condition C1 : Capacités professionnelles**

Les membres du groupement doivent déposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie V au minimum, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique, selon le code 34-705 ou 34-709 relatif aux travaux d'évacuation des eaux usées et équipements électromécaniques et hydrauliques.

**Deuxième condition C2 : Capacités financières**

Le groupement dans sa globalité doit avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen des trois années d'exercice (2020,2021 et 2022), supérieur ou égal à 500 000 000,00 DA.

**NB :** le calcul du chiffre d'affaires moyen se fera au prorata des participations de chaque membre dans le groupement.

> Le chef de file ou l'un des membres doit répondre à la condition C3.

**Troisième condition C3 : capacités techniques**

Avoir réalisé ou participé à la réalisation du Génie civil et la fourniture et montage des équipements de :

- Une (01) station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à 10 000 Eq.h ou d'un débit journalier de 1 200 m<sup>3</sup>;
- Ou
- Une (01) station de traitement des eaux de barrage d'un débit supérieur ou égal à 15 000 m<sup>3</sup>.

**NB :**

- La condition C3 doit être justifiée par des attestations de bonne exécution qui comporte les caractéristiques techniques ou les informations exigées dans la condition C3 délivrées dans le cadre de la réalisation par les **Maîtres d'Ouvrage étatique concernés**.
- Pour faire valoir la condition C3, les soumissionnaires en groupement peuvent présenter une seule attestation portant sur le Génie Civil, ou les équipements électromécaniques et hydrauliques.
- Dans le cas d'une référence ou le projet a été réalisé par un groupement momentané d'entreprises, l'attestation y afférente ne sera prise en considération que si le protocole d'accord notarié relatif au projet en question est joint dans l'offre.
- Le soumissionnaire doit présenter une caution de soumission supérieure à 1% du montant de son offre, si l'offre dépasse un milliard de dinars algériens. La non présentation de cette caution dans le contenu de l'offre entraîne systématiquement l'élimination du soumissionnaire.

Les offres seront déposées au niveau du siège de la direction des ressources en eau de la wilaya de Boumerdes, cité administrative 35 000, Boumerdes Centre, Bureau des marchés N° 20 deuxième (2<sup>ème</sup>) étage

La durée de préparation des offres est de trente jours (30), elle commencera à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou BOMOP jusqu'au jour de dépôt des offres.

Le maître de l'ouvrage doit recevoir les offres le 30<sup>ème</sup> jours à compter de la date de première parution de l'avis d'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP). Les offres doivent être déposées à l'adresse précisée ci-dessus avant 11h45, l'ouverture des plis aura lieu le même jour à 12h00. Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, elle est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres seront valables pendant 03 mois augmenté par la durée de préparation des offres de 30 jours soit au total (90+30) 120 jours à compter de la 1<sup>ère</sup> date de parution de l'appel d'offres dans la presse.

Le soumissionnaire préparera deux (02) exemplaires de l'offre dont : un (01) original et une (01) copie des documents constitutifs de l'offre en indiquant clairement "ORIGINAL" et "COPIE".

Ces deux enveloppes seront mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui comporte la mention suivante :  
 A savoir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres  
**Direction des ressources en eau**  
**Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N° /01/2024**  
**« REALISATION DE LA STATION D'EPURATION DU PARC INDUSTRIEL DE LARBAATCHA (WILAYA DE BOUMERDES) »**  
 A Monsieur le directeur des Ressources en Eau de la Wilaya de Boumerdes, Cité Administrative 35.000 Boumerdes Centre.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA DE SETIF**  
**DAIRA DE MAOUAKLANE**  
**COMMUNE DE TALA IFACENE**  
 N° N I F : 000319429047336  
**AVIS D'ATRIBUTION PROVISOIRE D'APPEL D'OFFRE**  
**NATIONAL OUVERT N°01/2024**

**CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 65 ALINEA 2 DU DECRET PRESIDENTIEL N° 15-247 DU 16 SEPTEMBRE 2015 PORTANT REGLEMENTATION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC , LE PRESIDENT DE L'APC DE TALA IFACENE INFORME L'ENSEMBLE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT PARTICIPE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°01/2024 PARU DANS LE QUOTIDIEN NATIONAL (ELGHAD ALJAZAIRI ET L'EXPRESS) EN DATE DU 06/03/2024 ET Q'APRES L'OUVERTURE DES PLS EN DATE 17/03/2024 ET L'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES EN DATE DU :21/03/2024 , L'OPERATION REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES ET CANTINES SCOLAIRES EST ATTRIBUE PROVISOIREMENT SELON CHAQUE LOT COMME SUIV :**

**LOT N°01 : ECOLE PRIMAIRE ELANI MESSAOUD DU SUD**

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LOFFRE	NOTE OBTENUE	DELAJ DE REALISATION	CRITERE DE CHOIX
Entreprise de travaux de bâtiment D E grands travaux publics et hydrauliques. Spécialité bâtiment plomberie Entreprise des études et réalisation des réseaux électrique et gaz "CHERCHOUN AMAR" NIF :16019420019810401901	5.439.406,70	60/47,71	59 JOURS	Qualité technique et moins disant Financement

**LOT N°02 : ECOLE PRIMAIRE ALLALI SAAD OULED YAHIA**

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LOFFRE	NOTE OBTENUE	DELAJ DE REALISATION	CRITERE DE CHOIX
Entreprise de travaux de bâtiment D E "BOURBALEM MOHAMMED" NIF :17335280112316100000	4.939.333,00	60/44	50 JOURS	Qualité technique et moins disant Financement

**LOT N°03 : ECOLE PRIMAIRE MAAROUZI AKLI LAKSEUR**

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LOFFRE	NOTE OBTENUE	DELAJ DE REALISATION	CRITERE DE CHOIX
ELURE seul ou avec tel bms STR TCB NIF :002116101751671	1.241.289,00	60/40,33	45 JOURS	Qualité technique et moins disant Financement

Les soumissionnaire désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher du bureau des marchés de la commune de tala Ifacene dans les trois(03) jours à compter de la date de la première publication du présent avis d'attribution dans un quotidien national.

Tous soumissionnaires contestant ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution dans un quotidien national conformément à l'article 56 de la loi 23-12 du 05/08/2023 portant les règles général concernant les marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel N° 15-274 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

L'EXPRESS DU 25/05/2024 ANEP : N° 2416013101

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de Tourisme et de l'artisanat**

**Wilaya M'sila**  
**Institut Nationale D'hôtellerie et du Tourisme de Bou-saâda**  
 Nif 0099428209089601

**Avis D'attribution provisoire du marché d'alimentation pour l'inht de Bousaâda**

En application des articles 65-82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public et des délégations du service public et la loi N°23-12 du 05/08/2023

Le directeur de L'INHT porte à la connaissance toutes les fournisseurs ayant soumissionnés à l'avis d'appel d'offres ouvert nationale avec exigence de capacités minimales N° 01-2024 .

Le projet susmentionné a été attribué provisoirement au contractant indiqué ci-dessous

Désignation du soumissionnaire	Montant maximal en ttc	Total offre technique	Critère de sélection
Lot1 : AYCHOUNE AMINE NIF : 188103800368198	4.848.195.00 DA	45p	Qualifié techniquement Moins disant après désistement du premier
Lot2 : ZEGAD ABDELMADJID NIF : 186170102237121	832.500.00 DA	45p	Qualifié techniquement Offre unique
Lot3 : BACHIRI ABDELHAFIDH NIF :168280800180171	2.138.200.00 DA	30p	Qualifié techniquement Moins disant
Lot4 : TABLI RABEH NIF :185103501343101	5.155.414.90 DA	45p	Qualifié techniquement Moins disant

Tout soumissionnaire peut introduire un recours dans un délai de 10jrs auprès de commission des marchés à parti de la première apparition et ils peuvent présenter à l'INHT Bousaâda pour renseigner sur leurs résultats techniques et financiers dans un délai de 03jrs après l'attribution provisoire.

L'EXPRESS DU 25/04/2024 ANEP : N° 2416013292

ÉCONOMIE

# Aramco projette d'acquérir 10% du capital de la compagnie chinoise Hengli Petrochemical

**Le géant pétrolier saoudien Aramco continue "d'explorer de nouvelles opportunités sur des marchés importants, à un moment où nous visons la progression dans notre stratégie de transformation des liquides en produits chimiques", déclare le président du secteur Downstream.**

La compagnie pétrolière nationale saoudienne Aramco négocie l'obtention d'une participation de 10 % dans la compagnie chinoise Hengli Petrochemical, a annoncé le géant pétrolier lundi dernier.

Aramco a signé un protocole d'accord avec le groupe Hengli, la société mère de Hengli Petrochemical, qui s'aligne sur la stratégie du géant pétrolier saoudien visant à étendre sa présence downstream (aval) sur des marchés clés à forte valeur ajoutée, a indiqué la compagnie saoudienne par voie de



communiqué. Commentant l'accord, Mohammed Y. Al Qahtani, président des opérations Downstream d'Aramco, a déclaré que "ce protocole d'accord soutient nos efforts visant à accroître notre empreinte mondiale en aval". "Nous continuons d'explorer de nouvelles opportunités sur des marchés importants à un moment où nous visons la

progression dans notre stratégie de transformation des liquides en produits chimiques", a déclaré Al Qahtani.

Et d'ajouter : "Nous avons hâte de forger de nouveaux partenariats et sommes enthousiasmés par la perspective d'étendre notre présence sur l'important marché chinois". Hengli Petrochemical possède et exploi-

te une raffinerie traitant 400 000 barils de pétrole par jour et un complexe chimique intégré dans la province du Liaoning, en Chine, ainsi que plusieurs usines et installations de production dans les provinces du Jiangsu et du Guangdong, a fait savoir le communiqué d'Aramco.

In Agence Anadolu

D'ICI DIX ANS

## L'AFRIQUE DEVRAIT COMPTER 65% DE MILLIONNAIRES EN PLUS

Publié par le cabinet londonien Henley and Partners, le rapport annuel « Africa Wealth Report 2024 » révèle que les grandes fortunes du continent devraient augmenter de 65% en une décennie, ont rapporté des médias africains. Selon les enquêtes et les prévisions de la société internationale de conseil en gestion de patrimoine, les grandes fortunes du continent -à savoir « possédant une richesse investissable d'un million de dollars américains » - devraient augmenter de 65% au cours des dix prochaines années, précise "Jeune Afrique". « Africa Wealth Report 2024 » révèle que l'Afrique recense déjà, sur son sol, 135 200 grandes fortunes issues du continent dont 342 « cen-

timillionnaires » et 21 milliardaires. 56% de ces millionnaires et plus de 90 % de ces milliardaires résident dans les « Big 5 », les cinq grands marchés africains du patrimoine que sont l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Nigeria, le Kenya et le Maroc... La richesse totale investissable actuellement détenue sur le continent africain s'élèverait à 2,5 billions de dollars américains, précise la même source. Les statistiques et les marchés du continent profitent d'autant moins des fortunes individuelles que celles-ci sont souvent tentées par l'expatriation, même si leur richesse a utilisé les ressorts africains de l'industrie minière, de l'écotourisme ou d'autres projets de développement. Actuellement,

ce sont donc seulement 21 des 54 milliardaires nés en Afrique qui résident toujours sur le continent, soit seulement un gros tiers., souligne encore Jeune Afrique. Citant le cas d'Elon Musk, né en Afrique du Sud, et régulièrement sur le podium des entrepreneurs les plus riches du monde, le média précise que le cofondateur de la société astronautique SpaceX a aujourd'hui la triple nationalité canado-américano-sud-africaine et fait ses affaires depuis les États-Unis. Le rapport « Africa Wealth Report 2024 » comptabilise, d'ailleurs, 18 700 individus fortunés qui auraient quitté l'Afrique au cours de la dernière décennie.

In Agence Anadolu

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

## PREMIER EXERCICE DE COMBAT RÉEL ENTRE UNE IA ET UN PILOTE DE CHASSE

L'intelligence artificielle prend les commandes et s'initie à Top Gun en menant ses premiers véritables exercices de combats aériens tournoyants entre deux vrais avions de chasse. Une façon d'aguerrir l'IA pour qu'elle puisse accompagner un jour en tant qu'aillier, un avion de chasse. C'est ce que l'on appelle un « dogfight », un combat aérien où les adversaires se trouvent à proximité et manœuvrent pour échapper ou cibler l'avion ennemi. C'est en quelque sorte Top Gun, sauf qu'en lieu et place d'un pilote chevronné, la Darpa a mis une intelligence artificielle (IA) dans le siège d'un des deux avions de chasse. Ces expérimentations en combat tournoyant sont menées depuis l'an dernier à l'Air Force Test Pilot School de la base aérienne d'Edwards, en Californie aux États-Unis. L'IA est aux commandes d'un véritable

chasseur, le X-62A (Vista), un avion d'essai basé sur un F-16D modifié. Futura avait déjà évoqué ce duo, puisque l'IA avait alors pu piloter lors de tests l'avion de chasse durant 17 heures. De même, dès 2020, un combat aérien avec une IA avait eu lieu dans le cadre du projet Alpha Dogfight de la Darpa. Mais, à l'époque, l'avion piloté par l'IA était virtuel et s'affichait sur la visière du pilote de chasse en réalité augmentée. Malgré leurs côtés spectaculaires, sans lesquels les scènes d'actions du célèbre as Maverick seraient bien fades, les dogfights sont devenus désuets, car non pertinents pour le combat moderne. Le chasseur du futur, comme le Scaf européen sera plutôt loin de l'ennemi. Il se trouvera au centre d'un réseau de capteurs, accompagné de drones ailiers spécialisés dans certaines tâches. Le pilote de chasse du

XXIe siècle n'est donc plus vraiment censé voir visuellement l'ennemi ni s'y froter. Alors pourquoi entraîner l'IA au combat aérien rapproché ? Parce que la pratique du dogfight associe complexité et imprévisibilité. Deux paramètres très utiles pour tester et entraîner une IA et surtout évaluer la confiance que l'on peut avoir en

MARCHÉ DES COSMÉTIQUES

## UN TIERS DES CRÈMES SOLAIRES POUR LE VISAGE NE PROTÈGENT PAS ASSEZ

Cinq des treize produits testés par l'UFC-Que choisit n'assurent pas le plus haut niveau de protection pourtant affiché. L'association française de consommateurs souligne une proportion de défaillances « rare » et saisit les autorités. Déjà critiquées pour l'emploi de cellules jugées cancérigènes ou dangereuses pour l'environnement, certaines crèmes solaires pour le visage voient aussi leur efficacité remise en question. Après avoir testé treize produits étiquetés SPF 50 ou SPF 50+, l'association de consommateurs UFC-Que choisit estime que « cinq [d'entre elles] ne respectent pas les niveaux attendus de protection solaire » et annonce saisir les autorités pour qu'elles sanctionnent les marques concernées. Alors que les indices SPF 50 et SPF 50+ des crèmes solaires « sont censés apporter les plus hauts niveaux de protection aux rayons ultraviolets », l'UFC-Que choisit estime qu'« un tiers de ces produits n'assure pas le niveau de protection affiché ». Selon Santé publique France, l'exposition aux rayonnements solaires est la cause principale des cancers de la peau. « Au vu de la forte proportion d'étiquetages potentiellement trompeurs, l'UFC-Que choisit met en demeure les fabricants de rendre leurs produits conformes aux indices affichés », explique l'association dans un communiqué publié mardi 23 avril. L'association saisit par ailleurs la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) « pour qu'elle sanctionne les marques commercialisant de tels produits, intensifie les contrôles sur les produits de protection solaire et prenne les mesures pour faire cesser ces pratiques ». L'UFC-Que choisit relève qu'il est « rare » de voir « une telle proportion de défaillances, et qu'elles proviennent de marques aussi bien ancrées dans le paysage que Vichy, Biotherm ou Lancaster ». Les deux autres marques concernées sont Isdin et Rituals. Par ailleurs, l'association « presse le ministère de l'environnement français [quant à] à la nécessité d'encadrer les allégations environnementales pour les produits cosmétiques ». Car, si la grande majorité des produits testés est « exempte de composés indésirables pour la santé humaine, une large proportion en revanche (dix sur treize) écope d'une mauvaise note environnementale du fait de la présence de composants ayant des effets nocifs sur les organismes aquatiques ».

In Le Monde

In Futura Sciences

Publicité

مكتب التوظيف لا سماء طراء اسماعيل  
18 شارع ابو رشيد مغربية  
13300 التمام

اطلاق عن بيع بالمزاد العلني  
لحقوق سحجور طويها

تقديراً لرحمة التصرف في حق محجور عليها الصادرة عن رئيس محكمة مغربية قسم شؤون الأسرة بتاريخ 29 فبراير 2024 رقم 24/00134 - سيتم بتاريخ 2024/05/05 بمكتب الموقر المذكور اعلاء البيع بالمزاد العلني في حصة المحجور عليها السيدة نوردين كريمة بنت علي التي تمثل في حقوق طاقرة مشاعة مقبرة بنسبة (392/16) تأخذ من الحقوق المقررة بنسبة 18/06 من 144/81 تأخذ من دار معدة للسكن كاتبة مغربية ولاية للسان بالمكان المسمى "حي تقيقة" تحوي على طابق أرضي يتكون من مراب 04 أربعة محلات تجارية (02) غرفتين، مطبخ، حمام ومرحاض، وطابق أول يتكون من قاعة استقبال (05) خمسة غرف، (02) مستنق، (02) حمام ومرحاض ويوجد جميع الأرض مساحتها ثلاثمائة وثمانية وثمانين متر مربع (388م²) وهي تحت مجموعة ملكية رقم 87 من القسم رقم 206 من مخطط مسح الأراضي العام لتدنية مغربية. حدد التمن الاتقاضي معتمدين القف دينار ( 20.000,00 د.ج).



# 16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 04:48	DOHR 12:50	ASR 16:27	MAGHREB 19:15	ISHA 20:41
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

ATTAF REÇOIT LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE CANADIENNE DES COMMUNES

## La situation dans la région sahélo-saharienne évoquée

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a reçu, hier à Alger, le président de la Chambre des communes du Canada, Greg Ferguson, en visite officielle en Algérie, a indiqué un communiqué du ministère. La rencontre, précise le communiqué, a permis d'examiner les rela-

tions d'amitié et de coopération entre les deux pays et les voies et moyens de les promouvoir à de larges perspectives, notamment à travers la relance de différents mécanismes offerts par la diplomatie parlementaire. Les deux parties ont échangé, à cette occasion, "les vues et les analyses sur les dévelop-

pements de la situation politique, sécuritaire et économique dans la région sahélo-saharienne", et "évoqué la possibilité de concrétiser des projets conjoints dans le cadre de la coopération tripartite, au service des objectifs du développement durable dans cet espace", ajoute la même source.

# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 25 AVRIL 2024 // N°799 // PRIX 20 DA

UN SONDAGE RÉALISÉ PAR LE CABINET AGS LE MONTRE

## Les entreprises algériennes résilientes en 2023

**L'immense majorité des 507 entreprises représentatives de 15 secteurs interrogées déclarent être confiantes pour l'exercice 2024. L'année en cours offre des perspectives intéressantes pour ces sociétés.**

Le cabinet conseil AGS dirigé par Nazim Sini vient d'élaborer le baromètre de l'économie algérienne en 2024. Ce travail entrepris entre janvier et mars 2024 a consisté à interroger 507 entreprises publiques et privées représentatives du tissu économique algérien. Ce que l'auteur de ce document de 33 pages, Nazim Sini, retient de ce sondage est principalement que la majorité des entreprises algériennes ont été résilientes en 2023. En d'autres termes, elles ont réussi à surmonter les grandes difficultés et les menaces qui pèsent sur le marché. « Nos entreprises se sont adaptées et ont fait preuve d'une grande résilience en 2023 », lit-on dans le document. Mais elles ont, ajoute-t-il, été obligées de répercuter la hausse des prix. Pour la majorité des entreprises, l'année 2023, a été positive en droite ligne avec les objectifs de ces entreprises. C'est globalement une bonne année en matière de croissance. Ils s'attendaient à des pertes. Dans ce sondage, les 507 entreprises ont répondu à 12 questions. La première question porte sur la catégorie d'entreprise : l'échantillon est composé de 24% de PME/PMI, de 30,5% de TPE, 20 % d'entreprises individuelles, 14 % de grandes entreprises, 9% d'entreprises intermédiaires (entre 250 et 500 emplois). Le



document note que 75% du panel sont des PME/PMI, des TPE et de entreprises individuelles (1 seul emploi). Ce qui est représentatif du tissu économique algérien. La seconde question porte sur le type d'opérateur. Ces 507 entreprises actives dans 15 secteurs. Citons banque-assurance (9%), services (11%), secteur pharmaceutique, énergie, industrie (7,40%), BTP (9%), transport, tourisme, agroalimentaire (21%). Sur leur jugement de l'année 2023, 37% considèrent qu'elle est plutôt bonne, 39% assez bonne. Autre question : s'agissant des principaux motifs de satisfaction, on peut noter que 42,2 % de ces entreprises considèrent que leurs résultats sont en phase avec leurs objectifs, 18% ont

vu leur part de marché augmenter en 2023, 15% ont constaté que le marché a été dynamique et que la reprise a été vigoureuse. Concernant leurs difficultés, elles ont cité la gestion du cycle d'exploitation, le poids de l'inflation. Parmi leurs craintes, la pression concurrentielle, la montée de l'inflation mondiale, une tension géopolitique qui impacterait l'Algérie, un cadre réglementaire plus rigide, un ralentissement de l'activité. Concernant leurs projets en 2024, une bonne partie envisage d'améliorer la productivité, une autre de digitaliser les processus dans leur entreprise, une autre encore d'investir davantage dans leur outil de production. Une autre portion non négligeable de cet échantillon d'al-

ler à l'international pour exporter ses produits. Concernant l'emploi, 54% envisagent d'embaucher, au moins un salarié. Autre question : ont-elles retrouvé le niveau d'activité d'avant Covid 19, 43% disent ne pas être concernés, 32 % répondent qu'ils ont rattrapé les niveaux d'activité des années avant Covid, 20 % restent toujours marqués par la crise Covid. Quant aux prévisions pour l'année 2024, 45% s'attendent à une amélioration du climat d'affaires, 40% à une réglementation plus souple en phase avec les aspirations des entreprises, 18% à une accalmie sur les prix, 17% à plus d'appels d'offres, 15% à un allègement fiscal. Ce qui montre, selon Nazim Sini, que la fiscalité n'est le problème numéro des entreprises. Ce baromètre, en définitive, montre que l'année 2023 est une année de reprise de l'économie et que cette tendance pourrait se poursuivre en 2024, selon la perception de la majorité des entreprises. Ce qui pour ce tableau de bord microéconomique dénote une plus grande confiance quant à une évolution positive de l'économie nationale au cours de l'année en cours.

Khaled Remouche

LUTTE ANTITERRORISTE EN AFRIQUE

## L'Algérie prend part à une réunion de haut niveau à Abuja

Le ministère de l'Intérieur a annoncé, hier, la participation de l'Algérie aux travaux de la réunion africaine de haut niveau sur la lutte antiterroriste qui s'est tenue dans la capitale du Nigeria, Abuja, les 22 et 23 avril. Dans un communiqué rendu public, le ministère a précisé que la délégation algérienne à cette réunion était conduite par le Secrétaire général

du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Larbi Merzoug. La réunion a été marquée par « une large participation de représentants des pays africains, d'organisations régionales et d'organismes onusiens », indique la même source, ajoutant que « plusieurs axes liés aux moyens de renforcement de la coordination et de

la coopération pour faire face au terrorisme et aux menaces sécuritaires communes ont été abordés ». M. Larbi Merzoug a également rencontré, en marge des travaux de la réunion, le Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies contre le terrorisme (UNOCT), Vladimir Ivanovich Voronkov, conclut le communiqué.

Y.B.

## BASE CENTRALE DE LOGISTIQUE À BLIDA : UN FLEURON DE L'INDUSTRIE MILITAIRE

Les portes ouvertes, organisées mercredi par la Base centrale logistique « Chahid Mohamed-Saoudi » de Blida, en 1<sup>re</sup> Région militaire, constituent une occasion pour faire connaître au grand public les missions de ce pôle industriel en termes de modernisation des équipements militaires. Cette manifestation qui s'inscrit dans le cadre du plan de communication de l'Armée nationale populaire (ANP) a connu une forte affluence du public, notamment des apprentis des centres et instituts de formation professionnelle ayant sillonné les différents ateliers et structures de cet établissement militaire à caractère industriel et commercial. A l'occasion de ces portes ouvertes, les visiteurs ont pu découvrir la base pour la première fois, et prendre connaissance des étapes de production basées principalement sur les technologies modernes. Les visiteurs ont constaté également le niveau avancé des établissements de l'ANP en matière de modernisation assurant la disponibilité opérationnelle de toutes ses composantes. La journée portes ouvertes a prévu aussi une exposition d'engins de combat et d'équipements techniques, notamment le char de maintenance et de dépannage d'engins et le char d'infanterie ayant une grande capacité de manœuvre. Les cadres de la base centrale étaient au rendez-vous pour répondre aux questions et informer le public. Ce fleuron de l'industrie militaire s'étend sur une superficie de 150 ha et emploie 2 400 travailleurs, entre employés militaires et civils dont des cadres, des ingénieurs et des techniciens. Il englobe, en outre, plusieurs départements spécialisés dans différents domaines, à l'instar de celui de rénovation, d'armement et optiques, de rénovation des radars et de rénovation et réparation d'engins chenillés, entre autres, exploitant tous des technologies de pointe, outre l'atelier usinage de pièces de rechange mécaniques au profit de l'ANP et d'entreprises nationales, selon les informations fournies sur place par des cadres militaires de cet établissement.

R.N.

